

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2020

29 MAI 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**MESSA IN OPERA DI U PIANU DI SURTITA PRUGRESSIVA
E AMMAESTRATA DI U CUNFINAMENTU ADUTTATA
U 7 DI MAGHJU DI U 2020 : RAPORTU D'AVANZAMENTU**

**MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE SORTIE PROGRESSIVE ET
MAITRISEE DU CONFINEMENT ADOPTE LE 7 MAI 2020 :
RAPPORT D'ETAPE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La délibération n° 20/076 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le Plan de sortie progressive et maîtrisée du confinement proposé par le Conseil Exécutif de Corse, a été votée par l'Assemblée de Corse le 7 mai 2020.

Cette délibération prévoit notamment que le Président du Conseil Exécutif de Corse rende compte de la mise en œuvre de ce plan devant l'Assemblée de Corse dès la session du 29 mai 2020.

Le présent rapport, joint en annexe, vise donc à présenter un point d'étape des actions conçues et déclinées opérationnellement par le Conseil Exécutif de Corse face à la crise du Covid-19.



Pianu di surtita prugressiva è ammaestrata di u cunfinamentu per a Corsica

*Plan de sortie progressive et maîtrisée
du confinement pour la Corse*



Raportu di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica

Mise en œuvre du plan de sortie progressive et maîtrisée du confinement adopté le 7 mai 2020 : Rapport d'étape

La délibération n°20/076 AC approuvant le Plan de sortie progressive et maîtrisée du confinement proposé par le Conseil exécutif de Corse a été votée par l'Assemblée de Corse le 7 mai 2020.

Cette délibération prévoit notamment que le Président du Conseil exécutif de Corse rende compte de la mise en oeuvre de ce plan devant l'Assemblée de Corse dès la session du 29 mai 2020.

Le présent rapport vise donc à présenter un point d'étape des actions concues et déclinées opérationnellement par le Conseil exécutif de Corse face à la crise du Covid-19.

I. Les mesures sanitaires et sociales

Objectif 1 : le combat pour sauver des vies et protéger la santé publique

En ce qui concerne la protection de la population, l'action du Président et du Conseil exécutif s'est concentré sur les principaux domaines stratégiques susceptibles de limiter la propagation du virus conformément au Plan d'action en 10 points proposé par le Conseil Exécutif de Corse dès le début de la crise.

Il a été opérationnellement suivi dans le cadre du comité éditorial du portail Covid-19.corsica qui a régulièrement communiqué les actions du CE **(28 938 visiteurs depuis sa mise en ligne le 18 avril 2020)**.

Autour du slogan « Vince contr'à u Covid-19 », ce portail numérique de la Collectivité de Corse a permis :

- d'apporter, de façon simple et rapide, des réponses concrètes aux besoins d'information des particuliers, des familles et des acteurs économiques et sociaux ;
- de permettre aux Corses d'être informés au quotidien de l'action menée dans tous les domaines par leur institution, la Collectivité de Corse contre l'épidémie : action sanitaire, économique, sociale, lien social, solidarité, soutien aux structures médicales et à leurs personnels, action en faveur des plus faibles et des plus vulnérables, en articulation avec les actions mises en œuvre par les autres acteurs partenaires (Etat, communes et intercommunalités, chambres consulaires, etc) ;
- de présenter les dispositifs d'aide et d'urgence déployés par la Collectivité de Corse à destination des différents publics et permettre le dépôt des dossiers de demande d'aide en ligne.

La Collectivité de Corse a depuis le début de la crise consacré 6 millions d'euros aux équipements de protection individuelle (EPI).

- Les masques, la production de gel et les équipements de protection

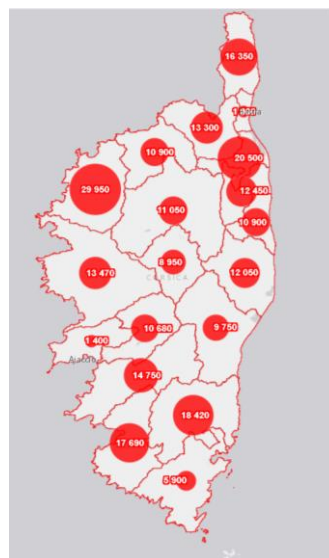
4 millions de masques ont été commandés par la CdC répartis à parité entre masques chirurgicaux et masques FFP2. A ce jour, 2000 litres de gel ont été achetés (2 cuves de 1 000 litres) et 5 500 litres d'éthanol ont été transformés en solution hydro alcoolique.

DOTATION MASQUES FFP1 AUX COMMUNES ET EPCI

Nombre de communes dotées de masques



Nombre de Masques livrés



Sur la période de mars à mai 2020, 819 000 masques ont été distribués selon la répartition suivante :

- 426 000 masques ont été distribués aux professionnels de santé, au secteur médico-social et associations de lutte contre la précarité,
- 153 000 aux agents de la CdC,
- 240 000 aux communes et communautés de communes.

S'agissant du secteur sanitaire et médico-social, l'action de la Collectivité de Corse a permis de couvrir 100 % des besoins recensés au niveau de la santé et du médico-social :

- A tous les EHPAD de Corse (28) + 1 petite unité de vie ;
- A tous les services d'aide à domicile (17) ;
- Aux services et structures d'accueil du handicap (13) ;
- Aux familles d'accueil de personnes âgées (54) ;
- Aux professionnels de santé libéraux recevant des patients Covid-19, médecins et infirmiers à travers leurs unions régionales ou l'ordre (environ 40 partenaires) ;
- A tous les établissements et services de la protection de l'enfance (12 établissements et services) ;
- Aux assistants familiaux (78) ;
- Au tissu associatif agissant dans le domaine de la santé et de la lutte contre la précarité : 30 associations aidées.

Le déconfinement, mis en place depuis le 11 mai, amène un retour progressif des activités.

Ainsi, certaines associations, œuvrant auprès des publics vulnérables commencent à rouvrir. Elles sont en cours d'identification pour être accompagnées. Une démarche de contact systématique vers toutes les associations de ce secteur est en cours depuis le 18 mai afin de faciliter le retour aux activités de terrain. Par ailleurs, le Conseil

Exécutif ayant réaffirmé son adhésion à la doctrine d'équipement général de la population, des propositions d'intervention complémentaires ont été définies.

A terme, la participation de la CdC sera complétée pour un volume global de 9000 masques en tissus, lavable 20 fois, à l'attention des :

- Publics les plus précaires, se présentant dans les accueils territoriaux ;
- Familles, se présentant en consultation dans les PMI ;
- Seniors inscrits au sein des ateliers bien vieillir ;
- Membres du foyer des assistants familiaux ainsi qu'aux enfants confiés au-delà de 10 ans ;
- Ainsi qu'auprès des assistants maternels, en application des recommandations des guides ministériels, et par exception auprès des crèches associatives en difficulté d'équipement (les guides ministériels encouragent la dotation des crèches par les communes)

Également, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé le 4 mai 2020 par l'ADEC aux fins de permettre la satisfaction en local des besoins d'équipements de production par une production territoriale d'EPI. 18 dossiers de candidature ont été déposés proposant une variété de projets allant de la production de gel hydro-alcoolique à la fabrication de masques par des opérateurs insulaires.

Objectif 2 Renforcer les solidarités humaines et territoriales

A/ La continuité de l'offre sociale territorialisée à destination de l'ensemble des publics fragiles

Le paiement intégral des prestations a été fait sans retard. Depuis le début de la crise, les paiements des prestations sociales individuelles : allocation personnalisée d'autonomie (APA), prestation compensatrice du handicap (PCH) et RSA sont garantis par la Collectivité de Corse.

Des procédures d'urgence ont été mises en place, ainsi que les conditions de continuité de service permettant d'ouvrir les droits, ainsi que le suivi des situations sensibles nécessitant une prise en charge sociale et/ou financière.

Le bilan de mobilisation des secours sur la période montre une augmentation moyenne de +35% sur les chèques d'accompagnement personnalisés mobilisables pour des secours alimentaires ou des produits d'hygiène, par rapport à 2019 sur la même période, et une hausse de 15% sur les secours financiers (versement d'espèces)

Ainsi depuis le début de la crise, c'est près de 104 000 euros de secours en 2 mois et demi, qui ont été délivrés aux bénéficiaires en difficultés, dans le cadre de l'urgence.

L'analyse territoriale permet de vérifier, que pratiquement tous les territoires sont concernés.

	2019 Période 16/03- 30/04	2020 Période 16/03- 30/04	Différentiel 2019/2020 Période 16/03- 30/04	Différence exprimée en %
PTS Lucciana				
Total	3170	7900	+4730	+149.21 %
PTS Bastia				
Total	14910	12800	-2110	-14%
PTS Balagne				
Total	3160	4450	+1290	+40.82 %
PTS Plaine Orientale				
Total	8480	14130	+5650	+66,62 %
PTS Corte				
Total	1820	3430	+1610	+88,46 %
Total PTS				
	31540	42710	+11170	+35.41 %

Les services sociaux ont notamment constaté une mobilisation plus importante des dispositifs d'aides extra légales et en particulier des secours alimentaires.

Deux phénomènes peuvent expliquer ces nouvelles situations de précarité : d'une part, la perte de revenus liés au chômage partiel pour des familles déjà contraintes avec l'arrivée de nouveaux publics et notamment des foyers qui n'avaient jamais sollicité le service social auparavant (micro-entrepreneurs, intermittents du spectacle, les guides touristiques, les marchands ambulants, les forains, les étudiants issus de familles modestes).

D'autre part, la privation des revenus liés au travail saisonniers et aux activités d'appoint a amené des publics jusqu'alors en équilibre fragile, qui s'appuyaient sur des compléments de revenus que la crise et notamment le confinement ont supprimés, à solliciter nos services.

Aussi, une réflexion a été menée afin de tenir compte de la tension actuelle dans l'accès aux dispositifs, leur mobilisation plus importante et la fragilité durable des bénéficiaires. Il sera ainsi proposé d'assouplir pour une période transitoire allant jusqu'au 31 décembre 2020, les dispositions du règlement des aides.

Ce régime dérogatoire, exceptionnel et temporaire, se traduirait concrètement par les mesures suivantes :

Concernant les secours aux personnes isolées et familles sans enfants, il est proposé d'octroyer une aide financière supplémentaire, en matière alimentaire et d'hygiène, durant la période concernée, après avis du travailleur social, aux usagers qui en feront la demande (ce qui porterait à quatre le nombre de secours financiers attribués contre trois actuellement).

Concernant les bénéficiaires du RSA, il sera proposé après expertise juridique et financière :

- d'élargir la possibilité de prise en charge des frais de cantine aux 3 trimestres de l'année scolaire (actuellement 2 trimestres peuvent être pris en charge),

- de considérer l'octroi des secours RSA durant la période de confinement, exclusivement pour les familles avec enfants scolarisés à charge, comme une sollicitation exceptionnelle. Ce qui permettrait de laisser aux familles la possibilité de solliciter à nouveau 2 aides sur une période de 12 mois consécutifs (l'actuel règlement prévoit deux aides par an et une dérogation exceptionnelle).
- de modifier l'article 42 du règlement relatif aux bénéficiaires du RSA et à l'instruction des demandes d'aide d'insertion sociale en précisant que « les référents sociaux actionnent le volet social » et plus seulement les « travailleurs sociaux » (le terme de « référent » en tant que terme générique définirait tous types de référents (référents sociaux RSA, travailleurs sociaux...)).

B/ L'offre de service spécifique à destination des publics les plus vulnérables

La CdC a procédé à l'acquisition de tablettes en faveur des EHPAD afin de maintenir les liens entre les résidents et leur famille (30 tablettes android neuves et 30 ipad reconditionnés).

Parmi les publics vulnérables, les personnes âgées sont parmi les plus exposées : risque accru face à la maladie, confinement renforcé, suspension de certaines prises en charge, arrêt des visites dans les EHPAD, et dans les établissements en général.

Cette rupture lien des aînés avec leur famille peut être préjudiciable. La Collectivité de Corse a ainsi cherché une solution pour vaincre l'isolement des personnes âgées sans pour autant les mettre en danger face au risque sanitaire.

Les tablettes distribuées constitueront également des outils à long terme de stimulation cognitive en support du travail des soignants.

La Collectivité de Corse s'est également associée à l'initiative menée par l'Association Emmaüs Connect et SFR intitulée CONNEXION D'URGENCE pour répondre aux besoins des publics fragilisés confrontés au confinement avec des moyens de connexion et d'équipement.

La Collectivité de Corse a donc conventionné avec Emmaüs Connect : Au 25 mai 2020, sur une dotation de 120 dispositifs, 61 ont été distribués auprès notamment des ephad, des associations travaillant dans la précarité, du secours populaire (Bastia et Ajaccio), de la Croix rouge (20 téléphones), des missions locales Cismonte et Pumonte.

C/ Le dispositif Aiutu in Casa

La crise que nous traversons aujourd'hui est avant tout sanitaire mais elle est également sociale et économique. La période de confinement débutée en mars dernier a conduit de nombreux employeurs insulaires à interrompre leur activité, sans possibilité de télétravail et sans autres solutions pour leurs salariés. L'impact sur l'emploi de ce dispositif se révèle très important en Corse. Parmi les 25 000 salariés,

concernés au 1^{er} avril 2020, certains pourront connaître une perte de ressources mensuelles.

Cette aide, d'un montant de 150 € vise à permettre la prise en charge d'une partie des loyers et des fluides des ménages insulaires, pour les ménages dont les ressources mensuelles seraient devenues inférieures ou égales à 1,5 fois le SMIC - soit 1800 euros nets - du fait de la cessation totale ou partielle de revenus durant le confinement. Elle est destinée à soutenir les foyers, dans le paiement de leurs charges courantes, au cours de cette période.

Le dispositif *aiutu#incasa*, a été adopté dans son principe par l'Assemblée de Corse dans sa séance du 30 avril et son règlement a été définitivement adopté lors de la commission permanente délibérante du 15 mai dernier.

Sur le plan opérationnel, le dispositif est fonctionnel : Le formulaire de dépôt de dossier est disponible en ligne sur le site Covid-19.Corsica, et dans les accueils des pôles territoriaux. Les équipes ont été formées et commencent à traiter les premiers dossiers.

D/ Le soutien en faveur du secteur associatif

Le premier diagnostic établi lors du plan d'urgence a permis d'identifier les points de vigilance sur lesquels il convenait de porter un effort spécifique et parmi ceux-ci :

- La cessation des activités pour le plus grand nombre des associations ou le maintien dans un mode très dégradé comportant une baisse des activités génératrices de recettes permettant habituellement d'assumer les charges et de fait diminution des ressources propres des associations,
- Le maintien des charges dues par leurs soins (charges structurelles et/ou engagements pris avant la période de crise que l'association doit honorer,
- La faiblesse des trésoreries.

Afin de soutenir les associations en tenant compte de ce contexte, deux axes d'intervention ont été dégagés :

- La nécessité d'une facilité de contact et d'information pour les associations d'une part,
- La nécessaire adaptation des règlements d'aides de la Collectivité dans une logique facilitatrice de traitement des demandes (individualisations, versements)

Paradoxalement, depuis le début de la crise, les dispositifs adaptés ou créés ont été peu sollicités. Ainsi, les structures ont peu fait appel au formulaire associations du portail Covid-19.corsica et au dispositif dit "volet 2" du Fonds de Solidarité Etat/Collectivité (FSN).

Cette faible sollicitation structurelle a conduit la CdC à envisager un diagnostic complémentaire centré "usagers" (et non pas offre de dispositif) et besoin par le biais d'un questionnaire adressé aux associations partenaires pour construire un modèle

adapté et peut être repenser les dispositifs d'aides directs existants (RDA, FSN, fonds montagne, volet 3 du FSN...).

Ce dispositif devra intégrer la démarche menée sur le champ économique qui vise “*in itinere*” et en lien avec l'Etat et l'ARF à identifier les zones blanches aux fins d'éviter tout saupoudrage ne bénéficiant pas aux acteurs finaux.

II. La question de la réouverture des établissements scolaires, de l'offre éducative et de l'accueil des élèves

Le compte rendu de la mise en œuvre de la délibération du 7 mai 2020 dans ce domaine se décline comme suit :

Concernant les crèches

La crèche Laetitia, restée ouverte depuis le début du confinement pour accueillir les enfants de soignants, a ouvert avec deux sections limitées à 10 enfants, sur demande des parents n'ayant pas de solution alternative pour faire garder leurs enfants.

Le protocole, tenant compte des recommandations de la société française de pédiatrie en date du 7 avril, et des préconisations de l'Académie nationale de Médecine est strictement appliqué.

Des protocoles de ménage des locaux, du linge, des jouets sont appliqués, ainsi que pour les repas. L'accueil des parents est encadré. Le port du masque est normé.

Concernant les écoles primaires

Le Conseil exécutif de Corse a rappelé dans son rapport adopté le 7 mai dernier qu'il ne lui appartient pas de se substituer aux maires ni aux communes dans l'exercice de leur compétences et prérogatives.

Néanmoins, dans le cadre de la grande consultation menée, une grande majorité de maires ont fait part de l'impossibilité d'ouvrir leur école dans des conditions sécurisées au plan sanitaire et de leur décision, en conséquence, de ne pas l'ouvrir.

Cette décision ne semble avoir suscité aucune difficulté particulière, y compris auprès de l'inspection académique.

Le Conseil exécutif avait pris acte également de la décision d'autres maires de Corse qui ont décidé de rouvrir, totalement ou partiellement, les écoles sises sur leur territoire communal, en considérant qu'il pouvait le faire dans des conditions et selon des modalités sécurisées.

Comme il s'y était engagé, le Conseil exécutif de Corse s'est tenu à la disposition des maires pour organiser le transport scolaire dans des conditions sanitaires sécurisées des enfants concernés par la réouverture.

Aucune difficulté n'a été signalée à cet égard.

Concernant la protection de l'enfance

Les droits de visite et d'hébergement (DVH) des familles dont l'enfant est placé ont été fortement encadrés, dès le début du confinement. Celles-ci bien que non suspendues de façon générale en Corse, ne se sont pas exercées, en accord avec les parents durant la durée du confinement. Des retours en famille ont pu être accordés et tous les moyens numériques ont été mobilisés afin de garantir la relation familiale.

La situation de séparation a, en phase de confinement, généré des difficultés qui ont été soulevées par plusieurs acteurs de la protection de l'enfance. Dans son compte rendu, l'Uniopps (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) soulignait notamment : « La visioconférence a ses limites, notamment pour les jeunes enfants ».

La phase de sortie du confinement a, comme cela était prévu, permis de réintroduire les visites simples et les visites médiatisées, dans le strict respect des conditions sanitaires pour les parents et les enfants, dans des lieux adaptés, et en présence des professionnels de la protection de l'enfance, au 1er rang desquels, les assistants familiaux.

Il est prévu que les droits de visite et d'hébergement reprennent progressivement à partir du 2 juin.

Concernant les collèges et lycées

La délibération du 7 mai 2020 a acté que la rentrée scolaire générale aura lieu, en Corse, en septembre pour les collèges et lycées.

Pour autant, le rapport du Conseil exécutif de Corse adopté le même jour rappelle que le fait de reporter la rentrée à septembre et sa préparation opérationnelle à septembre en prononçant une fermeture pure et simple des établissements scolaires et une suspension totale des activités scolaires et éducatives jusqu'à cette date présenterait de lourds inconvénients :

- D'une part parce que la rupture totale du lien avec l'école est un phénomène qui peut avoir des conséquences irréversibles, notamment chez certains enfants ou adolescents, a fortiori lorsqu'elle se prolonge, aussi bien d'un point de vue éducatif que de celui de la socialisation ;
- D'autre part parce que les mois qui nous séparent de la rentrée de septembre doivent être mis à profit pour préparer au mieux cette rentrée, y compris en se situant dans la mise en œuvre opérationnelle d'une reprise intervenant dans un contexte épidémique non stabilisé.

Les travaux menés en application de la délibération du 7 mai à ce titre se sont organisés autour de trois axes :

A/ Les problématiques d'accompagnement des établissements publics locaux d'enseignement

Comme prévu par la délibération précitée, le Conseil exécutif de Corse a mis en place une Commission entre toutes les parties prenantes du monde éducatif pour, dès le mois de mai :

- organiser la rentrée de septembre sur le plan sanitaire et pédagogique, y compris par des actions à entreprendre en amont et au-delà de l'échéance du 4 juillet et en amont de la date de rentrée de septembre (séjours éducatifs pendant l'été ; stages sur les gestes-barrières ; organisation des examens et concours ; renforcement de l'enseignement numérique, etc..) ;

- apporter dès le mois de juin des réponses adaptées aux situations de vulnérabilité ou de difficulté particulières : lycéens ou collégiens décrocheurs, en situation de fracture numérique, difficultés sociales, enfance en danger, enfants en situation de difficulté, adolescents ne pouvant être gardés à domicile du fait de la situation professionnelle de leurs parents.

La Conseillère exécutive en charge de l'éducation et de la formation, Josepha Giacometti-Piredda a proposé aux acteurs de la communauté éducative, dès après la session du 7 mai la mise en place de cette commission, ainsi qu'un calendrier et une méthode de travail à définir de concert avec ses participants.

Cette Commission a vocation à associer l'ensemble des parties prenantes (Rectrice ; Directeurs(trices) et Chefs(ffes) d'établissements ; représentants de la communauté éducative).

Elle s'est réunie à plusieurs reprises, en différentes configurations.

La représentation légitime, élue, de la communauté éducative a été entendue à deux reprises, réaffirmant en premier lieu son refus d'une ouverture générale voire partielle avant septembre. L'ensemble des syndicats enseignants et de direction et les fédérations de parents ont pu faire des propositions quant à la situation de l'enseignement dans un contexte d'épidémie et ont manifesté leur intérêt pour la proposition du développement de l'Espace Numérique de travail géré par la Collectivité.

Dans une autre configuration, l'ensemble des chefs d'établissement et les représentants de l'autorité académique ont été consultés longuement sur la problématique concrète de l'équipement et des travaux à effectuer au sein des établissements, aux fins d'assurer la mise en œuvre effective du protocole sanitaire proposé par le Gouvernement.

Il a été évoqué de réunir de nouveau cette commission en formation quadri partite avant le 10 juin prochain.

Cinq grandes catégories de questions ont été abordées, soit en Commission, soit à travers des groupes de travail dédiés :

1) Une réponse éducative adaptée aux situations de difficulté ou de vulnérabilité particulières

Lors des différentes réunions, le Conseil exécutif de Corse a d'abord réaffirmé le soutien de la collectivité de Corse aux personnels soignants et leurs familles, en garantissant à leurs enfants une prise en charge pédagogique qui ne peut être offerte totalement à la maison du fait de l'indisponibilité des parents.

Il a également insisté sur la nécessité de définir à travers les échanges en commission les réponses adaptées aux situations de vulnérabilité ou de difficultés particulières : lycées, collégiens décrocheurs, élèves en situation de fracture numérique, enfants en

situation de difficultés familiale ou sociale, adolescents ne pouvant être gardés au domicile de leurs parents.

Les chefs d'établissement de collèges ou de Directeurs de lycées sont ainsi invités à faire remonter les demandes correspondant à des situations de ce type qui seront traitées de façon prioritaire, en privilégiant l'offre distancielle (développer les interactions, exercices en ligne, cours en format conférence courte.....), sans exclure l'offre présentielle, dans des conditions sanitaires sécurisées, si celle-ci s'avère la seule adaptée à offrir une réponse satisfaisante.

Il convient de noter qu'à ce jour, aucune situation de ce type n'a été portée à la connaissance du Conseil exécutif de Corse.

Globalement, au-delà de la continuité pédagogique, et dès septembre, l'école doit reprendre sa place de lieu de sociabilisation, d'échanges et d'ouverture et ne pas représenter une peur ou un danger ; il faut donc que l'école soit réappropriée dans des conditions sécurisées et que la modélisation de la rentrée de septembre soit préparée dès aujourd'hui.

C'est dans cette perspective que quatre autres problématiques ont été abordées.

2. L'adaptation des locaux de chaque EPLE aux contraintes sanitaires

Le protocole sanitaire actuel impose des contraintes fortes, nécessitant des travaux d'aménagement parfois conséquents qu'il convient de réaliser dès cet été. La priorité sera donnée aux aménagements concernant les sanitaires (remise en état, point d'eau supplémentaire...) qui ne peuvent être réalisés par le recours à la subvention de maintenance corrective allouée chaque année aux EPLE. Les aménagements de protection spécifiques (écrans, cloisons, installations techniques...) feront l'objet d'un contrôle préalable d'efficacité et de conformité par un prestataire spécialisé « préventionniste Covid-19 ». Chaque établissement doit ainsi compléter une fiche navette spécifique qui lui a été transmise le 20 mai, et la retourner à l'un de nos référents techniques qui organisera alors une visite sur site afin de valider le programme d'aménagements à réaliser.

3. Les moyens permettant un fonctionnement efficient des EPLE

La mise en œuvre du protocole sanitaire engendrera nécessairement des dépenses supplémentaires qui impacteront le budget de chaque établissement. Il convient donc de les quantifier au plus juste afin de permettre aux services de notre Collectivité d'évaluer les marges de manœuvre financières qui pourront être dégagées.

Les services mettent ainsi en œuvre une « Dotation Exceptionnelle de Fonctionnement Covid-19 ». Au regard des contraintes budgétaires qui seront imposées à notre Collectivité, cette dotation exceptionnelle pourrait être calculée soit sur la base de l'évaluation réalisée par chaque établissement, soit sur la base d'une somme forfaitaire attribuée par élève, et donc calculée à partir du nombre d'élèves par établissement.

Chaque année, un plan d'équipement permet de financer toutes sortes de matériels indispensables au fonctionnement administratif, technique et pédagogique des EPLE. Pour l'année 2020, il a été proposé de revoir certaines priorités au regard des contraintes imposées par la crise. Dans le domaine pédagogique, en particulier pour certaines disciplines expérimentales, le partage de matériel pourrait être une

contrainte dont il faudra tenir compte. Les services travaillent également à la mise en œuvre d'une aide spécifique d'équipement Covid-19.

Concernant les adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE), de nombreux échanges, en particulier le 20 mai dernier, entre le Président du Conseil exécutif, la Conseillère exécutive en charge de l'éducation et des chefs d'établissement ont démontré l'importance de pouvoir par exemple organiser sans délai les examens, assurer la continuité des formations professionnelles ou procéder aux commissions d'orientation des élèves. À ce titre, certaines précisions se sont avérées nécessaires afin de clarifier les modalités de mobilisation des ATTEE jusqu'à la rentrée scolaire de septembre. Une note complémentaire a donc été adressée aux chefs d'établissement le 25 mai dernier rappelant qu'il leur appartenait, dans le cadre de l'exercice de leur autorité fonctionnelle de continuer à apprécier les besoins de leur établissement jusqu'à la rentrée scolaire de septembre. Ils pourront ainsi mobiliser les équipes nécessaires et continuer à aménager, si cela se justifie, les horaires des agents placés sous leur autorité, comme cela a été fait au sein de la plupart des établissements dès le début du confinement. Ces situations ne doivent cependant pas se confondre avec une mobilisation des ATTEE qui viserait à préparer une mise en conditions opérationnelles pour un retour des élèves dans les établissements et qui serait en contradiction avec les termes de la délibération votée par l'Assemblée de Corse le 7 mai dernier même en juin.

Il est apparu également essentiel, au regard du nouveau protocole imposé, d'identifier d'éventuels besoins en ressources humaines supplémentaires ou toute autre problématique rencontrée par les établissements. Ces derniers, dans le cadre du dialogue annuel relatif aux moyens des filières ouvrières « Adjoints Techniques Territoriaux » pour l'année scolaire 2020-2021 sont invités à transmettre les besoins identifiés afin d'évaluer globalement les adaptations possibles.

4. L'accompagnement éducatif

L'éducation artistique et culturelle, l'éducation physique et sportive, l'éducation à l'environnement et au développement durable, la culture scientifique, l'éducation à la santé et la prévention, la mobilité internationale sont des leviers puissants, garants du vivre ensemble, qui agissent en profondeur sur la construction et l'épanouissement de la personne ainsi que sur le développement des connaissances et des compétences inscrites dans les apprentissages fondamentaux.

Notre Collectivité finance non seulement le fonctionnement courant et l'équipement des collèges et des lycées, mais elle intervient aussi dans de nombreuses activités pédagogiques à travers une dotation spécifique « Paese » ou le financement d'ateliers scientifiques et d'ateliers artistiques. Si les dispositifs existants peuvent être maintenus, adaptés voire amplifiés, d'autres projets innovants doivent être privilégiés. Ce travail a déjà débuté.

La Collectivité de Corse contribue aussi depuis de très nombreuses années à la production de ressources pédagogiques au service de l'apprentissage de notre langue et de la valorisation de notre patrimoine naturel, culturel et historique. Cet engagement doit être bien entendu maintenu. Les partenariats mis en place dans le cadre de la gestion des centres d'immersion de Savaghju, Bastia, Loreto di Casinca et Bastelica constituent des outils pertinents au service d'une politique éducative au plus près de l'identité de notre terre.

La loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a également renforcé les compétences de notre Collectivité dans le domaine de l'orientation scolaire et universitaire en lui transférant, à partir du 1^{er} janvier 2019, l'information sur les métiers, les filières, la mixité professionnelle dans tous les EPLE sur la base de 54 heures d'intervention par classe, en 3^e et en terminale.

Notre Collectivité s'est déjà fortement investie dans ces nouvelles compétences en élaborant et en diffusant, dès cette année, deux guides d'information : Chi fà dopu a terza in Corsica – Que faire après la troisième en Corse et Chi fà dopu u basciagliè in Corsica – Que faire après de baccalauréat en Corse ? Mais aussi en élaborant en partenariat avec les établissements une boîte à outils leur permettant de mettre en place des séances d'information.

Concernant la prévention du décrochage, la Collectivité de Corse, dans son rôle de coordination, va impulser une nouvelle politique qui vise à traiter le décrochage scolaire de la prévention à la remédiation. Ces points doivent être abordés lors de prochains travaux de la Commission.

La mise en place d'un dispositif d'aide aux devoirs et de soutien scolaire dans différentes matières en partenariat avec l'Université de Corse est également envisagée.

5. Les transports scolaires

Les premiers travaux de préparation de la rentrée scolaire de septembre ont démontré l'importance et la problématique des transports scolaires au regard des mesures sanitaires imposées. Suite à la publication du décret N° 2020-604 le 20 mai 2020 précisant certaines contraintes liées aux transports de passagers, un groupe de travail sera constitué. Réunissant l'ensemble des partenaires concernés, il doit envisager les différents scénarii et organisations susceptibles d'organiser la rentrée scolaire 2020 dans des conditions sanitaires et de fonctionnement optimales.

Dans le domaine de l'enseignement secondaire, les travaux menés par la commission s'inscrivent dans une réflexion déjà initiée depuis plusieurs mois, en particulier la nécessaire révision de la convention d'objectifs et de moyens liant chaque EPLE à notre Collectivité. La crise sanitaire à travers les problématiques rencontrées a démontré le bien-fondé de la démarche initiée et la nécessité d'accélérer le processus. Mais il ne s'agit pas de se limiter à la simple actualisation d'une convention. Cette dernière constitue l'un des outils s'inscrivant dans le projet plus ambitieux visant à construire pour la Corse, les établissements scolaires du XXI^e siècle. Nous considérons, en effet, qu'il est urgent de repenser et d'initier, avec l'ensemble des acteurs, de nouvelles modalités d'accompagnement des politiques éducatives mis en œuvre dans des espaces adaptés aux réalités territoriales, mais aussi aux besoins et élèves et de tous des personnels.

B/ L'enjeu du numérique éducatif : continuité pédagogique et préparation de l'avenir des nouveaux « objets éducatifs »

Depuis le début de la crise sanitaire liée au Covid-19, l'Espace Numérique de Travail (ENT) LEIA a su s'adapter pour répondre aux besoins de l'ensemble de la communauté éducative insulaire. Près de 30 000 collégiens et lycéens ont continué à

suivre un enseignement par le biais de cette plate-forme complétée d'autres supports numériques.

La plateforme numérique sécurisée LEIA offre un environnement numérique unifié multi services accessible d'abord aux élèves mais aussi à la communauté éducative.

Au-delà, elle a permis une communication « hors les murs » aux parents, aux enseignants et à l'ensemble des personnels des établissements insulaires. Ceux-ci ont pu y accéder 24h/24h via Internet soit sur un poste de travail informatique soit par une application mobile.

L'ENT déployé par la Collectivité de Corse depuis plus de 10 ans maintenant conjuguée à l'infrastructure réseau haut débit de la Corse a permis une véritable résilience du système éducatif pendant la période de confinement ou de fermeture des établissements

Ce dispositif a permis d'accéder de manière sécurisée à tous les services numériques (contenus éducatifs, ressources pédagogiques, manuels numériques, messagerie interne, vie administrative, vie scolaire de l'établissement...).

Pour les établissements scolaires qui resteront fermés jusqu'en septembre 2020, LEIA restera le canal privilégié pour les échanges entre les enseignants, les élèves et leurs familles mais aussi entre les membres de communauté pédagogique au sens large.

Cette crise systémique démontre la nécessaire adaptation à venir et l'innovation articulée autour de la transformation du modèle éducatif présentiel. Les usages mixtes vont perdurer voire se renforcer. Cette crise sanitaire a mis en évidence l'utilité du numérique hors de l'établissement. Elle aura permis aux acteurs de s'emparer des fonctionnalités de soutien scolaire, d'accès à des ressources pédagogiques en ligne, d'outils de productivités de groupe comme la visioconférence, ou bien d'établir des relations renouvelées avec les familles.

Nous avons d'ores et déjà expérimenté l'implémentation de ressources ludiques à destination des élèves durant la crise (Quizz historiques en particulier)

Sur la base de ce retour d'expérience, il convient désormais de renforcer l'action de la Collectivité de Corse en faveur de l'ENT afin qu'il devienne le socle autour duquel se développe un bouquet de services numériques innovants et résilients.

Des initiatives ont d'ores et déjà été prises par la Collectivité de Corse dans le cadre de la démarche SmartIsula qui consiste à faire de la Corse une île intelligente, connectée et inclusive notamment pour les jeunes.

Ainsi ont été initiés ou déployés :

- Un cycle de formation et d'accompagnement des enseignants, des chefs d'établissement renforcé par une offre de séminaires en ligne sous forme de webinaires. Ces webinaires se poursuivront tout l'été ;
- Des contenus pédagogiques renouvelés et de nombreuses ressources en ligne. Dès le mois d'août, l'ENT s'enrichira de l'Encyclopédie Universalis avec « Universalis Junior » pour les collèges et « Universalis Edu » pour les lycées. Il s'agit non seulement de mettre à disposition du jeune public une ressource

documentaire scientifiquement solide mais également de fournir des outils de recherche et de fabrication de savoirs et de productions dynamiques de connaissances. En effet, la CdC souhaite rendre les collégiens et lycéens plus actifs et agiles dans leurs présentations, sur un modèle de « classe inversée » ;

- Des outils de productivité de groupe comme Teams de Microsoft sont désormais intégrés dans la plateforme. Teams permet notamment d'interagir à distance avec les élèves dans le cadre d'une visioconférence ou d'une classe virtuelle ;
- Des contenus autour du patrimoine de la Corse font l'objet d'un travail en cours autour de séquences pédagogiques qui permettront de sensibiliser les élèves au patrimoine et à la culture Corse dont la CdC a la charge.

Au-delà de ces actions de continuité et de renforcement d'un dispositif qui a fait ses preuves, l'enjeu est désormais la préparation de l'avenir et de l'évolution pédagogique grâce aux supports et surtout aux services digitaux.

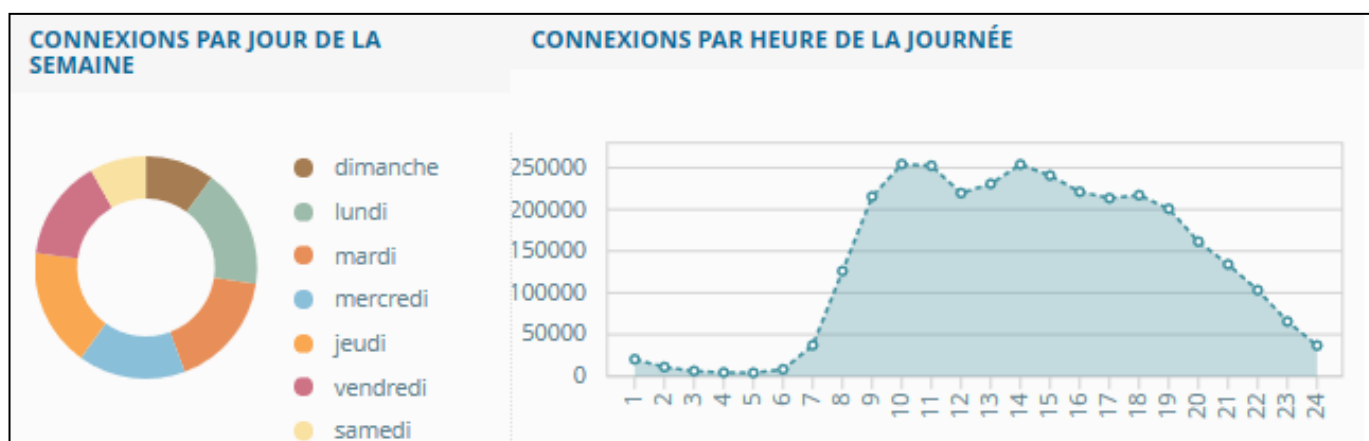
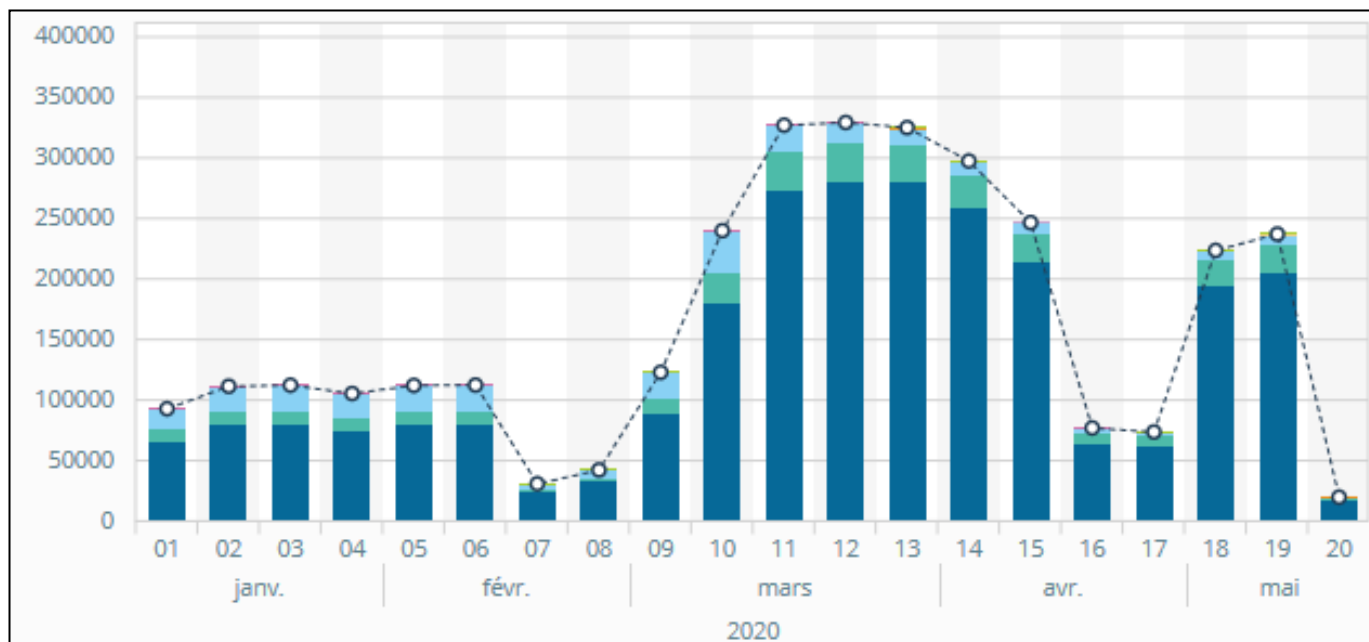
Dans ce cadre, 4 axes de progrès peuvent être envisagés à très court terme :

1. **Alimenter un flux d'information régulier entre la Collectivité de Corse et les familles.** Une information régulière sera transmise via l'ENT afin d'informer les familles des dispositifs, des initiatives de la Collectivité mais aussi tisser une relation sur le long terme ;
2. **Renforcer la production de contenus en ligne** sur l'ENT en matière de patrimoine, culture, jeunesse, sport et lingua corsa ; mise à disposition via l'ENT de ressources du Canopé de Corse ;
3. **Favoriser les relations à distance dans le monde éducatif via la téléconférence et les services d'accompagnement pédagogique et de soutien scolaire ;**
4. **Réactiver la gouvernance autour des usages et services numériques éducatifs ;**
5. **Faire de l'ENT le socle fédérateur des relations entre la CdC, les établissements et les agents des EPLE.**

Indicateurs :

- ✓ *Record du nombre d'utilisateurs actifs : lundi 30 mars avec 18 284*
- ✓ *Record du nombre d'élèves actifs : lundi 30 mars avec 15 395*
- ✓ *Record du nombre de page vues : lundi 30 mars avec 614 045*
- ✓ *Record du nombre de visites élèves : lundi 30 mars avec 65 474*
- ✓ **Rapport de connexion à Leia du lundi 6 janvier 2020 au lundi 18 mai 2020**

Élève	☒
Agent EN	☒
Parents	☒



30 859 utilisateurs actifs :

20 572 comptes élèves actifs

2 204 comptes enseignants actifs

7914 comptes parents actifs

Temps moyen d'une session :

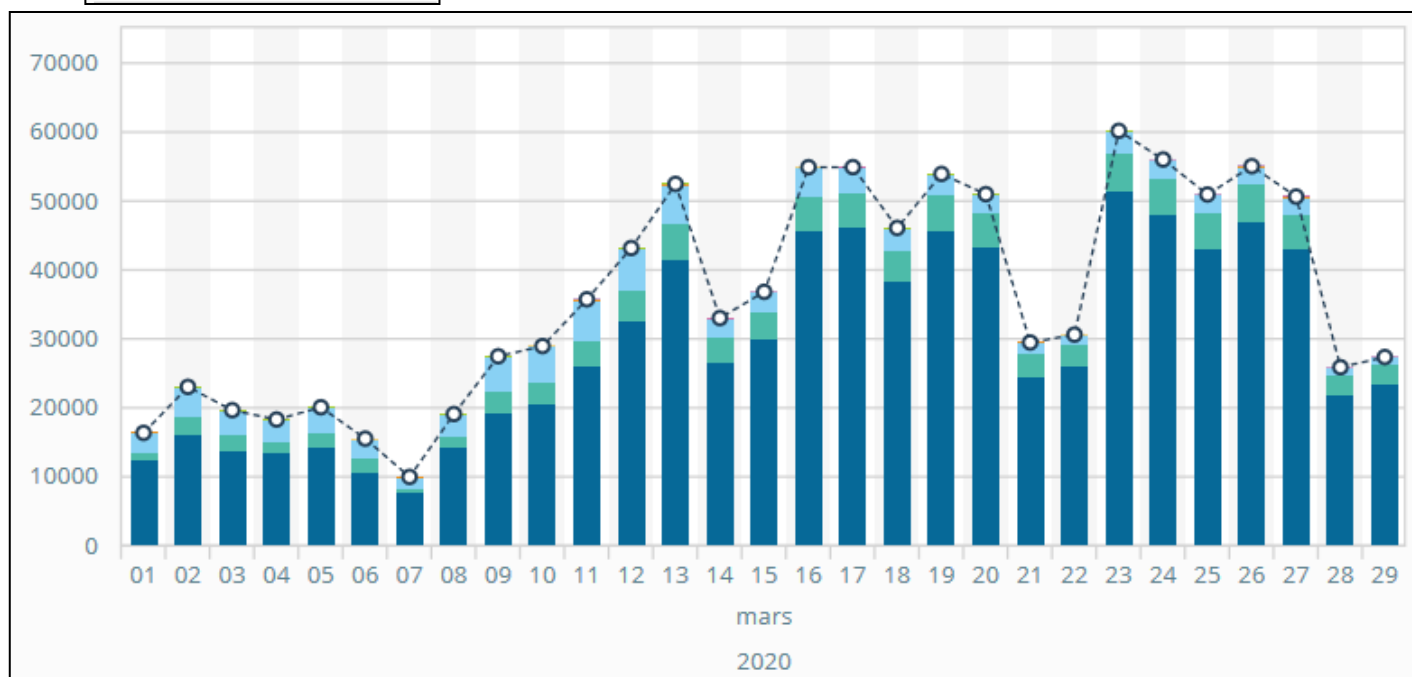
00 :47:12 pour les comptes élèves

01 :17:44 pour les comptes enseignants

00 :22:05 pour les comptes parents

✓ **Rapport de connexion à Leia du dimanche 1^{er} mars au dimanche 29 mars 2020**

Élève	☒
Agent EN	☒
Parents	☒



Jeudi 12 mars : discours du Président annonçant la fermeture de tous les établissements scolaires le lundi 16 mars

- ✓ On observe une **augmentation de 15%** du **temps de connexion des élèves** entre jeudi 12 et vendredi 13 mars
- ✓ On observe une **augmentation de 8,82%** du **temps de connexion des parents** entre jeudi 12 et vendredi 13 mars
- ✓ On observe une **augmentation de 15,97%** du nombre de comptes **élèves actifs** entre jeudi 12 et vendredi 13 mars
- ✓ On observe une **augmentation de 4,86%** du nombre de comptes **enseignants actifs** jeudi 12 et vendredi 13 mars

C/ Actions culturelles et pédagogiques sur les publics en âge d'être scolarisés

Il s'agit de proposer au jeune public insulaire, éloigné de l'offre culturelle et de loisirs, des activités dans ces domaines, jusqu'à la période estivale, leur permettant un accès à la culture, au patrimoine et à des pratiques sportives autorisées.

Il nous faut concevoir et repenser des actions hors les murs à destination de la jeunesse corse et plus particulièrement celle issue de milieux défavorisés.

Une réflexion est engagée à cet égard avec l'association des guides interprètes, fortement impactés par la crise. Il est envisagé de les mobiliser pour porter les actions de découvertes de nos villes et de certains territoires ruraux, imaginées pour un public jeune.

« Ouvrons à tous les enfants les lieux de culture et les espaces de liberté, aujourd'hui inutiles et vidés de leur sens... Ouvrons pour eux les bibliothèques, les universités, les musées, les théâtres, les salles de cinéma, les parcs et les jardins, les complexes sportifs... »

La culture pour tous, c'est le moment ! Prêtons un déconfinement par l'ouverture totale de ce qui leur est si souvent fermé. Faire ainsi accéder au monde, c'est réduire les inégalités sociales ».

Changeons de rythme, inventons ! Que l'école ouverte pour tous commence. Et, à la fin de cet épisode de pandémie, nous aurons marqué les esprits.

B. Cassin- V. Legendre – le Monde 14 mai 2020

Les outils et partenariats

Les dispositifs existant à l'initiative de la CdC

Les Contrats Educatifs Locaux

Les Contrats éducatifs locaux (CEL) sont destinés à permettre la contractualisation d'objectifs spécifiques locaux destinés à résoudre les problèmes d'accueil, de transport, de sécurité, d'aménagement du cadre de vie, d'accès aux équipements, de responsabilité.

Ils permettent la prise en compte des disparités micro régionales et l'encouragement au regroupement communal sur le thème des loisirs des enfants et des jeunes (amélioration du tissu associatif local, prise en charge de la jeunesse en dehors de l'école et notamment pendant les congés scolaires...).

Les activités sur le temps périscolaire étant peu nombreuses et prises en charges par les autres partenaires, la Collectivité a choisi de porter ses efforts depuis 2019 sur le temps extra-scolaire.

Elle finance dans ce cadre prioritairement 4 types d'activités :

- les actions en faveur de la langue et de la culture corse,
- les fonctions éducatives du sport, plus particulièrement, les activités de pleine nature,
- les actions de promotion du développement durable,
- les activités culturelles et artistiques y compris la médiation numérique.

Pour mémoire, en 2019 et pour l'ensemble du territoire, ce sont 25 CEL (161 communes) qui ont été financés pour un coût total de 1 628 703 €, auxquels la CDC participe à hauteur de 359 500 €. Nous comptons 11 CEL en Corse du Sud et 14 en Haute-Corse. Les principaux financeurs restant bien évidemment les communes et intercommunalités.

L'appel à projet de l'année 2020 concernant les CEL a été publié et la date limite de dépôt des dossiers était fixée au 30 avril 2020 auprès de la DDCSPP ; les instructions vont donc débiter.

À ce jour, un seul opérateur a contacté le service pour signaler qu'il avait adapté son programme à la situation exceptionnelle que nous traversons. Il est important de noter que de nombreux CEL proposent généralement des activités dans le temps

extra-scolaire pendant les vacances d'été (sans compter les activités de printemps avril, mai et juin). Il est également à noter que la grande majorité des activités proposées, conformément aux souhaits de la Collectivité, concerne des activités sportives de nature.

Il est proposé dès réception des dossiers, un pointage des activités reportées ou annulées sur la période du printemps, et un accompagnement des porteurs de projet à se projeter sur la période estivale en fonction notamment des informations qui pourront être disponibles début juin (en particulier les très attendues dérogations concernant les lieux de pratique).

La direction adjointe en charge des sports examinera leurs programmes d'activité au regard des dispositions des guides de pratique édités par le Ministère des Sports en application du décret du 11 Mai, et adaptés en partenariat avec les Directions de la Culture et du Patrimoine.

La Collectivité se rapprochera des opérateurs, des communes et des communautés de communes à cet effet.

Pour mémoire, pour le Pumontu, ce sont 11 opérateurs identifiés : la Commune d'Alata, la Communauté de communes de l'Alta Rocca, la Commune d'Appiettu, la Communauté de Bunifaziu, Commune de Casaglione, l'Association Carghjese-A Piana, l'Association U Liamu Gravunincu (Mezzana), la Commune de Portivechju, la Commune de Lecci, la Commune de Prupia, la Communauté de communes Prunelli-Celavu.

Pour le Cismonte, ce sont 11 opérateurs identifiés : la Commune de Monticellu, la Communauté de Communes du Cap-Corse, la Commune de U Viscuvatu, la Communauté de Communes de Costa Verde, la Commune de A Ghisunaccia, la Commune d'Omessa, la Commune de Ferringule, l'Association d'Animations Sportives et Culturelles du Niolu.

Accueils collectifs de mineurs (ACM) sans hébergement

De nombreuses communes portent l'été (principalement au mois de juillet) des ACM sans hébergement (généralement désignés par l'appellation « Centre aéré »). Ces accueils sont financés par la CAF et la Collectivité (Direction adjointe vie locale et services aux territoires).

Ces accueils proposent également beaucoup d'activités sportives de nature et ne pourront donc probablement pas le faire cette année.

Un travail conjoint entre la Direction adjointe vie locale et nos partenaires de la CAF fera une évaluation des conséquences de la crise.

Il s'agit d'accompagner les porteurs de projet à se projeter sur la période estivale en fonction notamment des informations qui pourront être disponibles début juin, en particulier les éventuelles dérogations demandées par les maires concernant les lieux de pratique.

Les sites et établissements

Site et musée d'Aleria :

- Visite guidée du site archéologique;
- Jeu de repérage sur plan;
- Ateliers : « la cuisine antique, à la table romaine »;
- Atelier de fabrication de lampes à huile;
- Atelier de calligraphie;
- Etude du journal « le petit quotidien », édition spéciale dédiée au site archéologique d'Aleria (édition 2018).
- Atelier « DECOUVERTE EN FAMILLE » de la ville romaine avec visite guidée et/ou atelier.

Cette animation, d'une durée d'1h se déroulerait tous les mercredis en juin entre 14 h à 17 h et les mardis de juillet entre 10h et 17h sur réservation.

Supports : Le Petit Quotidien numéro spécial Corse

Dossier pédagogique et mon petit quotidien téléchargeable sur le site Isula.corsica.

Pour le musée d'Aleria :

- L'ouverture en accès libre de l'exposition Aleria a Rumana, car le parcours s'effectue en sens unique ;

Site de Cucuruzzu–Capula :

- Visite guidée - découvertes des sites ;
- Ateliers pédagogiques : « l'Atelier du Bronzier - découverte de la métallurgie » ;
- « A la découverte des blasons du Moyen Age corse »;
- « Maquette du casteddu de Cucuruzzu » avec présentation d'une stratigraphie et du travail de l'archéologue ;
- Atelier Moyen-Age : initiation à l'enluminure et la calligraphie.

Musée de la Corse :

Pour le musée de la Corse, les propositions orientées vers le « jeune public » peuvent être les suivantes, conditionnées à une ouverture partielle au 02 juin validée avec limitation des flux .

Exposition jeune public : DERRIÈRE LES MURAILLES destinée au jeune public (6-11 ans).

Exposition « tout public » avec nouveau parcours extérieur et dispositif de réalité augmentée

A CITADELLA DI CORTI – UNE CITADELLE POUR HORIZON

Musée de Livia :

D'une manière générale, voici la position du musée de Livia :

- des quizz en ligne et des quizz faisant suite à la visite ;
- ateliers : nous installons des ateliers en extérieur pour un maximum de 8 enfants (poterie ; jeu de la fouille) ;
- expositions itinérantes : aucune de nos expositions itinérantes n'est spécifiquement conçue pour les enfants. Nous sommes prêts à en accueillir une venant de l'extérieur (comme nous l'avons fait en 2005) ;
- jeux : possibilité de créer un jeu de piste musée-village / et éventuellement musée-sites (pour les 7-11 ans) avec carte aux « trésors », proposé dans l'été.

Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine Mobilier de Corse :

Le centre est équipé pour accueillir les écoles de cycle 2 et cycle 3 (542 élèves du primaire ont visité le centre en 2019), pour les ateliers bilingues: visite guidée et atelier peinture. Un escape game a été créé dans le cadre de l'opération nationale «Levez les yeux !». Le jeu découverte dure 1 heure et permet de faire participer une classe de 30 élèves, divisés en 4 équipes. 98 collégiens de Calvi l'ont testé durant une journée. Ils ont pu découvrir au travers d'énigmes de codage et de manipulation, l'architecture militaire, l'exposition du fort au centre, puis le métier de conservateur-restaurateur.

Les archives :

Les archives de Corse peuvent proposer 4 expositions sur kakémonos

- Défendre la Corse
- Routes et ponts
- La forêt en Corse
- La loi de 1905.

La direction du patrimoine dispose également d'expositions itinérantes sous format de panneaux, notamment :

- « Les machines à voyager »,
- « Destini, la statuaire publique en Corse
- Le château de la punta (que nous pouvons récupérer au CAUE si besoin)
- Damaso Maestracci
- Exposition sur la diversité du patrimoine de la Corse avec photos individuelles et textes sur panneaux.

Les médiathèques :

Etablissements culturels de proximité ayant vocation à dispenser un service public gratuit, les médiathèques territoriales, au nombre de 6, développent une action permanente et continue en faveur de publics souvent isolés du monde rural ou péri-urbain.

Après un temps nécessaire à la préparation des locaux et des procédures, une première phase de reprise progressive des services au public sera possible à partir des dates et des conditions, permettant aux usagers de rendre, d'emprunter et de réserver des documents par le moyen de comptoirs de prêt/retour, de biblio-drive, de portage

de documents pour les dessertes réseaux de lecture publique Cismonte et Pumonte, enfin de prêt à domicile pour les personnes fragiles ou ne pouvant se déplacer.

Le « **biblio-drive** » est un système de retrait de commande de livres permettant également de rendre les livres détenus. Les rendez-vous sont pris toutes les dix minutes pour éviter qu'il y ait plusieurs personnes lors du retrait. Les livres qui rentrent sont désinfectés et placés directement en quarantaine, et ils sont nettoyés avant d'être remis à l'abonné.

Une réflexion est en cours pour organiser des initiatives en directions du jeune public.

Le Fonds Régional d'Art Contemporain

Atelier A FAMIGLIA DI L'ANTICORPI - LA FAMILLE DES ANTICORPS,
LEONARDO BOSCANI

En cette période particulière, dont nous faisons tous en sorte qu'elle ne soit pas passive, le FRAC Corse propose un atelier créatif à réaliser à domicile après la découverte ou la redécouverte d'œuvres de la Collection. Surtout, nous mettons en place des actions de médiation sur site pour les enfants.

Le Centre d'Art Polyphonique de Sartè

Le projet du CAP porte quatre thématiques couvrant un large spectre. Il s'agit, dans cet ordre de priorité, de mettre l'accent sur l'**Education**, la **Formation**, l'**Information** et l'**Evènement**.

Le projet du CAP porte un intitulé évocateur : « **INDIÀ U CANTU** ».

Le CAP, considérant les contraintes à respecter, a fait le choix de prioriser encore davantage le versant Education.

Deux grands objectifs sont définis :

- Le premier concerne : la *démocratisation* de l'enseignement du chant et l'*homogénéisation des niveaux de pratique* se situant entre l'initiation et la spécialisation.
- Le second est relatif au *développement des filières d'accès vers une pratique d'excellence*.

Il s'agit d'accompagner un public majoritairement jeune. La tranche d'âge moyenne ciblée correspond à un public de 15-25 ans. Les limites sont assez fluctuantes compte tenu du critère de sélection fondamental qui est le niveau détenu par l'élève.

La Cinémathèque de Portivechju

La Cinémathèque de Corse supervise les dispositifs nationaux d'éducation à l'image : Ecoles Collèges et Lycéens & Apprentis au cinéma pour lesquels la coordination est confiée à deux associations, Studio Animation en Haute-Corse et Insta Cultura en Corse-du-Sud.

Partenaire culturel des classes cinéma en Corse, l'établissement intervient dans la formation sur les films au programme du baccalauréat et propose des intervenants

spécialisés. En outre, la Cinémathèque accueille, tout au long de l'année, le jeune public pour des projections, dans le temps scolaire et extra-scolaire et contribue à l'organisation en Corse d'ateliers et de rencontres dans le cadre de dispositifs à destination des jeunes, tels que "Cinéma, cent ans de jeunesse" (piloté par la Cinémathèque Française, en partenariat avec Corsica Doc), "Talents en court" (piloté par le CNC, en partenariat avec Diffusion KVA/Les Nuits Méd) ou les ateliers de réécriture de scénario du GREC, Groupe de Recherches et d'Essais Cinématographiques, qui sont accueillis dans nos locaux de Portivechju.

Ces dispositifs ont vocation à se poursuivre à l'issue de la crise du Covid-19, même si ils nécessiteront des adaptations au cas par cas. Ainsi, les interventions à distance et la mise à disposition de ressources en ligne par la Cinémathèque et les structures partenaires seront privilégiées jusqu'à un retour à une situation sanitaire permettant la tenue des actions en présentiel.

Une réflexion est en cours pour accueillir dès la fin du mois de juin, des sessions destinées principalement à un public scolaire.

Le Conservatoire de Corse Henri TOMASI

Le Conservatoire durant la crise sanitaire a initié de nouveaux modes de fonctionnement.

L'objectif était multiple :

- apporter un soutien immédiat aux élèves durant une période à durée initialement déterminée
- partager les moyens et supports utilisés pour aider celles et ceux qui se seraient sentis moins habitués à leur usage
- préparer un bilan permettant d'envisager les ajustements pour une éventuelle prolongation de ce « suivi pédagogique » à distance.

85% des enseignants ont répondu à cette demande de démarche collaborative.

Par ailleurs, la concertation initiée avec les acteurs associatifs culturels et sportifs continue. Elle doit notamment permettre de recenser ceux qui interviennent déjà auprès du jeune public et travailler avec eux des propositions alternatives.

Les conventions avec les établissements d'enseignement

Sur proposition des établissements scolaires, une thématique sera proposée et discutée avec les responsables de la Direction du Patrimoine, afin de s'assurer de la pertinence et de la faisabilité des projets.

Dans ce cadre, le lycée s'engage à promouvoir les actions menées par la Direction du Patrimoine et à communiquer auprès des élèves et des familles les manifestations qu'elle organise (affichage, site internet, etc.).

La Collectivité s'engage quant à elle, à proposer son soutien logistique dans la mise en place des présentations au Lycée et à offrir le libre accès de ses collections permanentes et de ses expositions temporaires aux élèves du Lycée ainsi qu'à ses équipes éducatives et administratives.

Trois conventions sont en cours.

- **Lycée Giocante de Casabianca (Bastia)**

Des présentations de certains objets de Musées au sein même de l'établissement.

La Direction du Patrimoine prend en charge, en étroite collaboration la mise en œuvre et les conditions de présentation – dispositifs et mises en scène, sécurité des objets ; installée dans le Hall de l'établissement, cette présentation sera visible et largement accessible par tous – élèves, enseignants, personnels du Lycée du Fango. Cependant des présentations spécifiques seront proposées dans le cadre de leurs enseignements par les professeurs, durant leurs cours.

Parallèlement à cette exposition, une demi-journée d'interventions sera programmée dans l'auditorium du Lycée.

Lycée et Collège Saint-Paul (Ajaccio)

En cours de validation. Le projet pédagogique s'articulera autour de l'exposition temporaire du musée de la Corse 2021 : 1898, Matisse en Corse, « un pays merveilleux » avec des développements autour de la ville d'Ajaccio en 1898, station d'hiver (le voyage Paris/Ajaccio, le quartier des étrangers, etc.), l'urbanisme, l'histoire, mais aussi la peinture de plein air, la révolution artistique du début du XXe siècle, de l'Impressionnisme au Fauvisme.

- **Lycée de Sartè**

Il s'agit de faire travailler les élèves de la classe de préparation aux écoles d'arts sur les collections du musée, entre préhistoire et création contemporaine.

Les dispositifs à l'initiative de la Collectivité de Corse

Un appel à projet a été lancé « L'arte permette dinù di sparte a sulidarietà : allora create #InCasa ».

Il s'agit d'un concours à destination des jeunes afin de soutenir les associations engagées :

- dans la lutte contre le Covid-19,
- auprès des publics en situation de fragilité du fait de la crise sanitaire.

En effet, afin de valoriser la créativité des jeunes, leur esprit solidaire, tout en respectant les mesures de confinement, il leur a été proposé de choisir une association et de créer une œuvre libre.

Les associations ont été choisies parmi les structures de l'économie sociale et solidaire assurant l'une des 4 « missions vitales » durant la crise : l'aide alimentaire et l'aide d'urgence, la garde exceptionnelle d'enfants, la solidarité de proximité, le lien avec les personnes fragiles isolées.

14 jeunes de 7 à 25 ans ont envoyé des œuvres variées : dessin, affiches, vidéos du 27 avril au 1er mai 2020.

Ce sont 10 œuvres qui ont remporté chacune un prix de 1 500 € versé à l'association choisie par le jeune artiste.

Un appel à Projets à destination des enseignants sera lancé sur la mise en perspective de leurs programmes scolaires avec une ou des illustrations territoriales insulaires.

La Collectivité va également se rapprocher des communes afin d'imaginer des modalités de prise en charge des enfants des quartiers pour la mise en œuvre des activités culturelles et sportives innovantes en réouvrant nos sites, culturels, patrimoniaux, nos espaces naturels pendant la période estivale.

III. Les mesures économiques d'ordre général

Outre la cellule économique d'appui et d'action en faveur des entreprises, co-présidée par le Président du Conseil exécutif de Corse et le Préfet de Corse, permettant selon les thématiques abordées de mobiliser les fédérations professionnelles, les chambres consulaires, les organisations syndicales et patronales et les institutionnels en charge du développement économique, la CdC s'est dotée d'outils de suivi et de pilotage pour adapter son action sur le terrain mais aussi sa stratégie de lobbying auprès de l'Etat et de l'ARF pour faire évoluer notamment la réglementation FSN.

A/ Le fonds national de solidarité (FSN) : 28 M€ de crédits mobilisés en faveur des acteurs insulaires.

Au titre de la protection des entreprises, des indépendants et des salariés insulaires, le fonds national de solidarité, auquel la Collectivité de Corse participe à hauteur de 2 millions d'euros, constitue une des mesures de prévention majeure visant à soutenir les TPE, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales particulièrement touchés par les conséquences économiques du Covid-19.

Si les taux de mobilisation entre les deux volets sont très contrastés, tant au plan national que local, ce dispositif reste l'un des supports des aides qui seront allouées pour le soutien des activités relevant du secteur 1, Hôtel, Café, Restaurant (HCR).

Mesure d'impact du Volet 1

Le volet 1, dont le montant de l'aide peut aller jusqu'à 1500 €, a concerné en Corse 20 160 demandes pour un montant total de 27.58 M€ au 18 mai 2020.

L'analyse sectorielle de ces demandes laisse apparaître que les cinq premiers secteurs les plus demandeurs sont :

- la construction (4,49 M€),
- le commerce (4,45 M€),
- l'hébergement/restauration (4,28 M€),
- les activités spécialisées (2,83 M€)
- les autres activités de service (2,27 M€).

Dans sa note de conjoncture du 18 mai 2020, la Banque de France indiquait que « sans surprise, l'économie corse, marquée par l'importance des secteurs du tourisme, du transport et de la construction, est spécialement affectée par les mesures de confinement ».

Ce constat corrobore la répartition sectorielle constatée au titre de ce volet.

S'agissant de la répartition territoriale, le tableau ci-après présente, pour chaque territoire intercommunal, la répartition de cette aide destinée aux entreprises.

EPCI	Nombre d'aides attribuées	Montant total
Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien	4160	5 711 770,00 €
Communauté d'Agglomération de Bastia	2963	4 056 080,00 €
Communauté de Communes du Sud-Corse	2242	3 061 932,00 €
Communauté de Communes Marana Golo	1349	1 840 103,00 €
Communauté de Communes Calvi Balagne	1105	1 510 237,00 €
Communauté de Communes Sartenais-Valincu	876	1 213 106,00 €
Communauté de Communes Ile-Rousse Balagne	833	1 140 939,00 €
Communauté de Communes de la Pieve de l'Ornano	815	1 112 975,00 €
Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu	710	970 322,00 €
Communauté de Communes de l'Alta Rocca	642	865 778,00 €
Communauté de Communes Spelunca-Liamone	632	860 254,00 €
Communauté de communes de Catagniccia Casinca	584	798 653,00 €
Communauté de Communes Nebbiu Conca d'Oru	555	766 837,00 €
Communauté de Communes de la Costa Verde	550	757 692,00 €
Communauté de communes du Centre Corse	543	738 999,00 €
Communauté de Communes du Cap Corse	466	625 792,00 €
Communauté de Communes du Celavu Prunelli	419	572 189,00 €
Communauté de Communes Pasquale Paoli	363	496 908,00 €
Communauté de Communes de l'Orient	353	476 432,00 €
Total général	20160	27 576 998,00 €

En outre, il est à noter que cette aide, dont l'instruction ne relève que des services de l'Etat, peut être perçue chacun des mois de report du dispositif dès lors que les critères qui prévalent à son attribution sont remplis.

Mesure d'impact du volet 2

Le volet 2, dont le montant de l'aide varie entre 2000 € et 5000 €, a concerné en Corse 129 demandes pour un montant total de 358 837 € au 18 mai 2020.

L'analyse sectorielle de ces demandes laisse apparaître que les cinq premiers secteurs les plus demandeurs sont :

- l'hébergement /restauration (173 336 €),
- le commerce (69 000€),
- la construction (46 000€),
- les activités de services administratifs et de soutien (16 500€),
- les activités des arts, spectacles et activités récréatives (14 500 €).

Pour chacun de ces secteurs, le montant moyen de l'aide s'est élevé à :

- Hébergement/Restauration : 2840 €;
- Commerce : 2875 € ;
- Construction : 3285 €;

- Activités de services administratifs et de soutien : 2750 €;
- Arts, spectacles et activités récréatives : 2900 €

Au niveau la répartition territoriale, l'aide a été mobilisée sur les territoires des EPCI suivants :

EPCI	Nombre d'aides attribuées	Montant total
Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien	27	72 000 €
Communauté d'Agglomération de Bastia	23	59 500 €
Communauté de communes du Centre Corse	11	26 500 €
Communauté de Communes Marana Golo	9	30 000 €
Communauté de Communes Calvi Balagne	9	28 500 €
Communauté de Communes Sartonais-Valincu	7	20 000 €
Communauté de Communes du Sud-Corse	6	15 000 €
Communauté de Communes de la Pieve de l'Ornano	6	22 500 €
Communauté de Communes de l'Alta Rocca	5	14 500 €
Communauté de Communes de la Costa Verde	4	12 500 €
Communauté de communes de Catagniccia Casinca	4	11 000 €
Communauté de Communes du Cap Corse	4	8 828 €
Communauté de Communes Ile-Rousse Balagne	3	9 000 €
Communauté de Communes de l'Oriente	3	6 000 €
Communauté de Communes Spelunca-Liamone	3	8 509 €
Communauté de Communes Nebbiu Conca d'Oru	3	9 000 €
Communauté de Communes Pasquale Paoli	2	5 500 €
Total général	129	358 837 €

En outre, il est à noter que cette aide, dont l'instruction relève en premier lieu de la Collectivité de Corse et en second lieu des services de l'Etat, ne peut être perçue qu'une seule fois.

Analyse comparée des Volet 1 et Volet 2

A titre liminaire, il est à noter que sur les 20 160 aides accordées, 12 701 l'ont été à des entreprises ne disposant d'aucun salarié, les rendant par la même inéligibles au volet 2.

Dès lors, la comparaison doit s'établir sur les 7 459 aides accordées à des entreprises disposant d'au moins un salarié.

En outre, et comme rappelé, l'aide du volet 1 peut être perçue chaque mois de reconduction du dispositif contrairement à l'aide du volet 2 qui ne peut être obtenue qu'une seule fois.

Ainsi, après retraitement du nombre des attributaires, la comparaison doit s'opérer au regard des 4 704 entreprises ayant fait au moins une demande et disposant d'au moins un salarié.

Partant, le ratio entre les aides accordées au titre du volet 2 par rapport au volet 1 est de 2,74%.

Ce faible taux, constaté par l'ensemble des régions et territoires, peut s'expliquer par les critères qui prévalent à l'obtention de l'aide.

Ainsi, au critère imposant un salarié minimum, qui exclut les indépendants, s'ajoute celui lié au fait que l'entreprise doit s'être vue refuser implicitement ou explicitement une demande de prêt de trésorerie faite depuis le 1^{er} mars 2020.

Dans ces circonstances, et au regard du contexte actuel d'incertitude, ce dernier critère est rédhibitoire pour les entreprises qui souhaitent ne pas aggraver leur situation financière.

Ce sont ces éléments qui amènent les territoires à envisager ou à mettre en œuvre un volet 3 territorial, en lien avec les EPCI, reprenant une partie des critères liés aux volets 1 et 2.

Evolution du fonds

C'est dans ces conditions que des mesures d'évolution du fonds ont été proposées.

Ainsi, depuis l'entrée en vigueur du décret 2020-552 du 12 mai 2020, les entreprises ne disposant d'aucun salarié ont la possibilité de solliciter le volet 2 dès lors qu'elles peuvent justifier qu'elles ont fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public entre le 1^{er} mars 2020 et le 11 mai 2020 et ont un chiffre d'affaires constaté lors du dernier exercice clos supérieur ou égal à 8 000 € (CA moyen supérieur ou égal à 667 euros mensuel, entre la date de création de l'entreprise et le 29 février 2020 si pas de CA 2019).

En outre, et semble-t-il dans le cadre du prochain projet de loi de finances rectificative, la date limite d'ouverture des deux volets du fonds va être repoussée à la fin de l'année pour toutes les entreprises, les principes généraux d'attribution des aides de chacun des deux volets restant quant à eux inchangés.

L'autre évolution majeure attendue concerne les entreprises relevant du secteur 1, hôtels, cafés, restaurants (HCR).

En effet, afin de tenir compte de la situation spécifique des hôtels, cafés, restaurants, des entreprises du secteur du tourisme, de l'événementiel, du sport et de la culture, les conditions d'accès au fonds vont être élargies aux entreprises de ces secteurs ayant jusqu'à 20 salariés et 2 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Le plafond des subventions pouvant être versées dans le cadre du second volet du fonds sera porté quant à lui à 10 000 euros sans tranches de chiffre d'affaire intermédiaire.

Les modalités d'accès au volet 2 restent toutefois inchangées et nécessiteront donc que le demandeur ait bénéficié de l'aide du volet 1 avant de pouvoir solliciter l'aide du volet 2.

Ces dispositions doivent entrer en vigueur au 1^{er} juin prochain.

B/ L'impact de l'ingénierie financière (PGE et Fonds Sustegnu) : 4000 entreprises insulaires soutenues pour un impact de plus de 600M€.

Le 20 avril dernier, le Président du Conseil exécutif a décidé de réunir une conférence bancaire territorialisée pour accélérer le déploiement des aides garanties Etat et CdC

(dispositifs PGE, ADEC et CCI). Depuis le début de la crise, près de 4 000 prêts pour plus de 600 M€ prêtés aux acteurs insulaires.

Le Fonds Sustegnu, dont la convention d'application a été signée par la CdC et la CCI permettra de compléter territorialement et temporellement les dispositifs PGE. Les échéances seront reportées en 2021, avec la possibilité pour les entreprises relevant des secteurs spécifiques les plus exposés (notamment le tourisme), de positionner les échéances après la saison 2021 puis d'amortir leur crédit sur une période pouvant aller jusqu'à 5 ans.

En ce qui concerne la CADEC, près de 1 000 dossiers ont bénéficié d'un report d'échéances. 133 nouveaux prêts ont été mobilisés via ce fonds de l'ADEC, dispositif qui couvre également le secteur du tourisme.

En ce qui concerne le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), 21 prêts spécifiques ont été traités auxquels s'ajoute l'intégralité des dossiers des entreprises du secteur ayant déjà bénéficié d'un prêt et bénéficiant d'un réaménagement pour tenir compte des difficultés des structures bénéficiaires. Sur ce secteur spécifique, la CdC étudie avec l'ADEC la possibilité de structurer un accompagnement de proximité hors ingénierie via une priorisation des diagnostic locaux d'accompagnement (DLA) pour accompagner les acteurs lors de la phase de rebond.

C/ Le soutien d'urgence au secteur touristique

Compte tenu de la dimension systémique du secteur et de l'ampleur du choc économique causé par la crise du Covid-19, l'Agence du Tourisme de la Corse (ATC) a été en première ligne dès le début de la crise.

Elle s'est mobilisée dès le vendredi 13 mars en réunissant toutes les filières socioprofessionnelles du tourisme insulaire, les chambres consulaires ainsi que les transporteurs aériens et maritimes de l'île.

Le secteur touristique a été, avec le secteur des transports, le premier secteur impacté en Europe et en France par la crise du Covid-19. En Corse, ce secteur représente 24% du PIB sans les transports, emploie 18 500 salariés en saison et couvre pratiquement un tiers des exportations de la Corse.

Projection secteurs – Evolution de la valeur ajoutée (var. annuelle, %)

	Scénario central			Scénario dégradé			Reprise en V		
	2020 (p)	2021 (p)	2022 (p)	2020 (p)	2021 (p)	2022 (p)	2020 (p)	2021 (p)	2022 (p)
Agriculture	-16%	9%	3%	-19%	11%	2%	-16%	10%	3%
IAA	-11%	11%	3%	-16%	14%	3%	-11%	11%	4%
Machines et biens de transport	-9%	8%	3%	-10%	8%	1%	-9%	9%	3%
autres industries	-8%	7%	2%	-9%	8%	1%	-8%	8%	3%
Construction	-8%	7%	3%	-9%	8%	1%	-8%	8%	3%
Commerces	-11%	10%	3%	-16%	14%	3%	-10%	11%	4%
Transports et entreposage	-19%	21%	3%	-38%	46%	9%	-17%	21%	6%
Hébergement et restauration	-28%	33%	5%	-56%	92%	14%	-25%	33%	8%
Tél., informatique et édition	-8%	7%	2%	-9%	7%	1%	-8%	7%	3%
Activités financières et d'assurance	-9%	8%	3%	-10%	8%	1%	-9%	9%	3%
Activités immobilières	-9%	8%	3%	-10%	8%	1%	-9%	9%	3%
Activités scientifiques et techniques	-7%	6%	2%	-8%	7%	1%	-7%	7%	3%
Services aux entreprises	-13%	13%	3%	-21%	20%	4%	-12%	14%	4%
Administration publique	1%	2%	1%	0%	2%	0%	1%	2%	1%
Arts, spectacles et activités récréatives	-22%	25%	4%	-45%	59%	11%	-20%	25%	7%
Autres activités de services	-9%	8%	3%	-10%	8%	1%	-9%	9%	3%

Sources : Gecodia

L'ATC s'est engagée sur ses 3 missions principales que sont l'observation, le développement et la promotion en les adaptant à la situation de crise.

- L'observation en temps de crise

L'ATC a réalisé une enquête hebdomadaire de suivi d'activités à partir d'un baromètre de 15 indicateurs quantitatifs : évolution du stock de réservations, évolution des flux, perspectives de reprise, etc.

Elle a conduit aussi une enquête qualitative par questionnaires en ligne auprès de 61 acteurs publics et privés du tourisme pour cerner leurs attentes à court, moyen et long termes (59% de réponses pour les fédérations de socioprofessionnels). Les réponses aux 40 questions posées vont alimenter la réflexion sur le plan de relance du tourisme annoncé par le Premier ministre le 14 mai 2020 (mesure 21 : feuille de route territoriale pour certains territoires dont la Corse).

- Le développement : penser l'urgence et la reprise puis la relance

L'ATC en soutien au tissu productif et avec la CADEC qui gère pour son compte le Fonds Régional du Tourisme Corse (FRTC) - 4 M€ - a acté le principe des reports des échéances de remboursement des avances remboursables pour les entreprises qui le souhaitaient.

En accord avec la CADEC et toujours dans le cadre du FRTC, elle a aussi élargi l'attribution du fonds à des avances remboursables d'un montant de 20 000 € pour équipements sanitaires dans l'hôtellerie et les activités de pleine nature, dans la perspective de l'adaptation sanitaire à réaliser pour la reprise de l'activité.

Elle co-encadre aussi la mise en œuvre de la transition sanitaire dans les hébergements par le suivi de chantiers tests avec la DIRECCTE (1 hôtel et 1 camping).

Elle travaille à la co-construction d'une marque sanitaire territoriale visant à rassurer le consommateur et à labelliser l'entreprise touristique. Cette marque s'inscrit dans la logique de création d'une image de « Destination Confiance ».

Enfin, l'ATC dans le cadre de la cellule de crise tourisme engagée avec l'Etat a initié plusieurs réunions cruciales pour le secteur : i) rencontre avec le secrétaire d'Etat au tourisme le 29 avril dernier (50 participants), ii) lancement du processus de co-construction d'un plan de relance du tourisme corse à travers une feuille de route territorialisée le 22 mai (62 participants) et des groupes de travail thématiques.

- La promotion (pour mémoire, le budget est de 3.8 Mns): une adaptation aux circonstances de crise

La création d'un spot TV véhiculant des valeurs de partage, de protection et de rapports à la nature est en cours. Il doit permettre de maintenir la Corse sur le marché dès lors que le déconfinement s'accélère et que des frontières s'ouvrent, et de rassurer les clientèles. Il sera diffusé sur les chaînes publiques au moment jugé opportun au regard de l'accessibilité de l'île. Plébiscitée par les socioprofessionnels cette opération de communication qui se veut rassurante sera complétée par d'autres actions de communication via les réseaux sociaux, la presse spécialisée et les agences de voyage spécialisées.

L'ATC suit, en lien avec Atout France, l'évolution de la demande et anticipe l'évolution des flux.

Elle met en œuvre une opération promotionnelle pour manifester la gratitude de la Corse aux soignants, opération qui pourra être étendue par le biais de chèques vacances à d'autres catégories socioprofessionnelles en relation avec la direction des affaires sociales.

D/ L'implication de la CdC dans le changement des modes de travail

La crise sanitaire que nous connaissons questionne plus que jamais les organisations et acteurs socioéconomiques insulaires au titre des conditions de travail et leurs liens avec la prévention des risques. Les entreprises ou les administrations font l'apprentissage en accéléré de nouveaux modes d'organisation in situ ou en télétravail – qui impacteront leur devenir.

La CdC souhaite donc identifier les modalités de déploiement des nouvelles formes de travail en distinguant plusieurs enjeux :

- les questions relatives aux conditions d'exécution de l'activité,
- l'impact et les modalités d'articulation entre vie personnelle et professionnelle,
- les questions de management, de soutien social,
- les enjeux techniques (matériels et connexions),
- la déclinaison territoriale de ces questions.

Après analyse qualitative des réponses, il s'agira de mettre les résultats à disposition de la CdC et des différents opérateurs. L'objectif final vise à disposer d'un premier retour d'expérience afin de commencer à bâtir des réponses diverses répondant au mieux aux enjeux économiques et sociaux. En effet, c'est l'ensemble du tissu socio-économique insulaire qui est touché par la crise sanitaire que nous traversons, impactant les stratégies d'entreprise, la productivité, les organisations du travail, la santé et la sécurité des personnes, l'engagement des personnels, le dialogue social, l'usage des outils numériques et l'accès à ces modalités.

E/ Le soutien au secteur de l'agriculture

S'agissant de l'agriculture, la Collectivité de Corse et ses opérateurs (ODARC et OEC) ont permis aux agriculteurs et pêcheurs (y compris aquaculture) de continuer de valoriser et de vendre leur production dans les meilleures conditions possibles.

Collecte lait des fermiers par laiteries et Compensation lait collecté

Face aux difficultés que rencontrent certains éleveurs ovins et caprins fermiers pour transformer, stocker et écouler leurs productions, l'ODARC a demandé aux laiteries de faire preuve de solidarité et d'étendre leur réseau de ramassage de lait aux exploitants concernés. C'est ce qu'elles ont fait en arrêtant également toute importation de lait. L'ODARC a participé à l'organisation de cette collecte en coopération avec l'ILOCC.

Nombre d'éleveurs concernés : 39 éleveurs

Nombre de litres de lait de brebis collectés : 45 026 litres

Nombre de litres de lait de chèvres collectés : 35 772 litres

Total litrage collecté : 80 798 litres.

Une perte de valorisation pour les éleveurs ayant vendu leur lait aux laiteries demeure. C'est pourquoi, pour en compenser une partie, l'ODARC travaille sur un dispositif qui permettra d'augmenter le prix d'achat du lait des laitiers afin que cette perte soit la moins lourde possible. Ce dispositif sera présenté prochainement en Conseil Exécutif.

Rachat agneaux et cabris invendus

L'ODARC a inscrit à son BP 2020 près de 200 000€ pour acheter les agneaux et cabris invendus durant les mois de mars et avril. Cette organisation s'est faite en lien avec l'ILOCC, le groupement des producteurs de Roquefort et l'AREO afin que les éleveurs puissent être immédiatement payés et à un prix identique, voire supérieur au prix habituel. Des contrats ont été signés avec ces 2 structures.

Nombre agneaux rachetés : 2079 agneaux

Nombre cabris rachetés : 352 cabris.

Total : 2431 petits ruminants

Les bons résultats de cette opération se traduisent notamment dans les chiffres du SMAC concernant l'abattage des petits ruminants :

57 000 tonnes abattues en 2020 contre 56 200 tonnes en 2019, soit +1%.

Rachat de veaux et de fromages pour la banque alimentaire et autres associations caritatives (resto du cœur, Croix rouge, SIAS, CCAS...) ainsi que pour le CROUS de Corse.

Afin de limiter les stocks de veaux et de fromages fermiers tout en contribuant à limiter les effets économiques de cette crise sur les personnes déjà fragilisées, l'ODARC, sur des fonds CdC-Comité de Massif, a organisé le rachat, la transformation et la livraison de ces produits auprès des associations caritatives.

Début opération le 5 mai 2020.

Total veaux achetés et redistribués : 63 veaux

Total éleveurs bovins concernés : 17

Total fromages fermiers rachetés et distribués : 2250 fromages.

Total producteurs fermiers concernés : 7

Total paniers distribués : 8 000.

Gratuité des frais d'abattage et de transport carcasses en avril, mai et juin

Afin de diminuer les coûts de production des filières d'élevage, les frais d'abattage et de transport des carcasses sont pris en charge par la Collectivité de Corse via le SMAC durant la période de crise pour un coût total de 400 000€. Cette opération couplée à celles de rachat des petits ruminants et de promotion des produits de l'élevage permet d'avoir un niveau d'abattage toutes espèces confondues quasi-équivalent entre les mois d'avril 2019 et avril 2020 et ce, malgré la fermeture de l'abattoir de Cuttoli. Les tonnages de mai seront très intéressants à étudier car ils reflèteront les mesures prises concernant l'élevage bovin (rachats veaux, opérations GMS ...)

Tonnage abattu Avril 2020 : 1 212 323 tonnes contre 1 269 840 tonnes en avril 2019, soit -4%

Sous-détail par filière :

- Bovins : 410 230 T contre 437 070 T, soit -6%
- Porcins : 744 519 T contre 790 498 T, soit -4%
- Petits ruminants : 57 000 T contre 56 200 T, soit +1%

Au niveau de la filière vinicole, création d'un dispositif de rachat en vrac de vins de caves particulières par les gros opérateurs (coopératives)

L'objectif est de limiter les stocks d'invendus chez les caves particulières qui sont les plus frappées par les méventes du fait de leurs circuits de commercialisation principalement auprès des restaurateurs, hôtels, magasins spécialisés et particuliers. En effet, la vente en GMS notamment sur le continent offre aux coopératives la possibilité de poursuivre leurs ventes, ce qui peut leur permettre de racheter en vrac des stocks. Toutefois, la valorisation sur ces marchés est moindre et la perte pour les caves particulières trop importante malgré des efforts financiers de ces gros opérateurs. L'objectif est de venir compenser en partie ces prix d'achat via un dispositif spécifique en cours d'élaboration.

Nombre d'hectolitres rachetés (prévision) : 15 000 hl pour un montant d'aide d'environ 380 000€.

Aide à l'achat de cuverie pour la filière vinicole

Les difficultés pour écouler la production vinicole 2019 vont engendrer un report des ventes prévues en 2020 sur l'année 2021. Or, la nouvelle récolte 2020, si elle n'est pas gérée, créera une offre trop importante sur les marchés, entraînant des méventes importantes et/ou des prix en forte baisse. Pour limiter cette problématique, le stockage en cuve d'une partie de la campagne 2020 permettra de lisser davantage l'offre et de reporter une partie des produits dans de bonnes conditions. Toutefois, les exploitants doivent pouvoir anticiper rapidement car l'achat de cuves doit se faire rapidement. Or, les appels à projet FAM sont fermés et ce besoin n'avait pas été identifié en début d'année.

L'ODARC a donc mis en place un dispositif spécifique et simplifié permettant l'acquisition de cette cuverie subventionnée à hauteur de 40% pour les agriculteurs aînés et à 60% pour les Jeunes agriculteurs.

Montant alloué à l'opération : 500 000€

Partenariat GMS et opération Jeunes bovins de Corse

Un partenariat avec les GMS de Corse, l'ODARC, l'OEC et la Chambre Régionale d'agriculture a été établi afin de mettre en avant le plus possible les produits corses notamment les produits maraichers, fruitiers, fromagers, charcutiers et carnés. A ce titre, un engagement particulier a été pris pour limiter au maximum l'importation de veau du continent de façon à véritablement promouvoir le veau de Corse. De plus, ce partenariat doit permettre également de proposer du jeune bovin corse qui, compte tenu de la structure de nos élevages insulaires, est un produit très présent sur les exploitations.

Convention signée par toutes les GMS de Corse : Groupe CODIM (Casino), Auchan, Carrefour et 10 magasins Leclerc

Nombre de jeunes bovins achetés : 14 jeunes bovins

Campagne de communication et de promotion des produits corses et des circuits courts

Une campagne de communication d'envergure a été mise en place par l'ODARC afin d'inciter les consommateurs à acheter des produits locaux de saison. Celle-ci se déploie via des spots TV sur Via Stella, des insertions dans les quotidiens Corse Matin et Corse Net Infos, au travers des réseaux sociaux ainsi que par des annonces radio sur RCFM et Alta Frequenza. De plus, cette communication s'est élargie aux 13 totems numériques présents dans les GMS de Corse. Enfin, le site www.gustidicorsica.com, vitrine de la promotion de la Strada di i Sensi, recense toutes les initiatives de livraison des producteurs de la Route des Sens afin de faciliter le développement de ces circuits d'approvisionnement.

Coût de l'opération : 280 000 €

Dispositifs d'accompagnement financier des agriculteurs

L'ODARC s'est rapproché de la CADEC avec laquelle sont mis en œuvre un dispositif de contre-garantie bancaire et un dispositif d'avance remboursable, dotés chacun de 600 000€ afin d'intégrer, dans ses interventions, la possibilité de garantie à hauteur de 90% les prêts de trésorerie accordés par la banque aux exploitants ou d'octroyer des avances remboursables à hauteur de 8000€. L'évolution de ces dispositifs a été validé en Conseil d'Administration dématérialisé de l'ODARC le 30 avril 2020 et peut donc rapidement être mis à disposition de tous ceux qui n'auraient pas accès au système développé par la BPI. Une adresse mail spécifique a été créée pour recueillir et traiter les demandes.

Nombre de demandes reçues : 16

Nombre de demandeurs contactés : 16

Nombre de demandes éligibles par manque de comptabilité : 2

Nombre de demandes en attente de pièces : 12

Nombre de demandes en cours de traitement à la CADEC : 2

Soutien aux propriétaires de subéraies

Pour les propriétaires de subéraies, dans le cadre du levage du liège qui ne peut être réalisé cette année par manque de main d'œuvre, l'ODARC va soutenir financièrement la coopérative Sylvacoop à hauteur de 50 000 € en 2020 pour permettre de passer le cap de la crise et préparer le levage du liège en 2021 en misant notamment sur la formation de leveurs insulaires.

F/ Le secteur des transports

Tout au long de la période de crise sanitaire, l'Office des Transports de la Corse a réuni l'ensemble des délégataires de services publics maritimes et aériens pour suivre au jour le jour l'impact de la crise.

En ce qui concerne le transport aérien, le contrat de délégation de service public de l'aéroport d'Orly a été provisoirement transféré vers l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, les rotations doivent débiter à compter du 2 juin (l'aéroport d'Orly ayant fermé le 31 mars). Il s'agit d'un transfert global, y compris par conséquent du tarif résident, qui prendra fin à la réouverture de l'aéroport d'Orly.

Les mesures sanitaires initiées depuis le 11 mai se poursuivront au moins jusqu'au 2 juin, date de leur évaluation : réduction de la capacité d'emport par la non commercialisation du siège central, interdiction de bagage cabine, port du masque obligatoire...

Au-delà de cette date, et en fonction de l'évolution sanitaire, il est possible que la contrainte se centre principalement sur le port du masque obligatoire et la régulation quotidienne des vols depuis les quatre aéroports de Corse vers Marseille et Nice.

En ce qui concerne le transport maritime, il y aura maintien au quotidien du trafic fret (réalisé à 100 % des besoins) et du trafic passagers contraint. Depuis le 18 mai, un tiers de la capacité des bateaux est accepté en passagers aller/retour (soit 200 à 400 personnes), 90 % des lignes de service public sont reprogrammées et opérationnelles depuis les cinq ports de Corse à destination de Marseille.

Par ailleurs, les liaisons maritimes entre Bunifaziu et la Sardaigne ont repris à compter du 20 mai pour ce qui concerne la DSP Sarde assurée par la compagnie Moby Line en vertu de l'ordonnance signée le 19 mai par le Président de la Région Autonome de Sardaigne. A ce jour, compte tenu des limitations de déplacement imposées par les deux Etats, les rotations effectuées concernent essentiellement le transport de fret.

L'Office des Transports de la Corse veillera, dans le cadre de comités spécifiques, à garantir l'équilibre économique des contrats de délégation de service public.

IV. Focus sur le secteur du tourisme et le nécessaire sauvetage de la saison touristique

Depuis le 13 mars 2020 l'Agence de Tourisme de la Corse est engagée auprès des acteurs publics et privés du tourisme insulaire pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise du Covid-19.

La mise en œuvre d'un baromètre de suivi de crise a été instaurée à partir de la date du 9 Mars et a fortement contribué à la définition des mesures d'urgence financière définies par le Conseil exécutif de Corse (Délibération AC 2020/068).

Dès le 2 avril 2020, le Président du Conseil exécutif de Corse a adressé au Premier Ministre un courrier soulignant la nécessaire prise en compte de mesures spécifiques adaptées aux caractéristiques du tourisme insulaire : poids du tourisme dans l'économie insulaire en termes de valeur ajoutée comme d'emploi, démographie d'entreprises atypiques, problématique des transports en contexte insulaire (cf. annexe 2).

Le 29 avril 2020, une réunion de travail a été organisée par le Secrétaire d'État au tourisme Jean-Baptiste Lemoyne, à laquelle ont participé, outre le Préfet de Corse et les services de l'État, le Président du Conseil exécutif de Corse, le Président de l'Assemblée de Corse, le Président du CESEC, la Présidente de l'ATC, le Président de l'ADEC, la Présidente de l'OTC, les Présidents des Chambres consulaires, quasiment l'ensemble des fédérations et syndicats professionnelles des filières touristiques ainsi que les compagnies de transport aérien et maritime.

A la demande du Président du Conseil exécutif de Corse, il a été convenu entre l'État et la Collectivité de partager un diagnostic commun sur l'étude des premiers impacts de la crise sur l'industrie touristique insulaire toutes filières confondues et de coconstruire des mesures spécifiques dédiées à la Corse.

Suite à l'adoption par l'Assemblée de Corse du rapport sur le « *Plan de sortie progressive et maîtrisée du confinement de la Corse* » présenté par le Conseil Exécutif de Corse, le 7 mai 2020, l'Agence du Tourisme de la Corse a souhaité mieux appréhender les besoins des acteurs en termes de **sauvegarde**, de **reprise** et de **relance** de l'activité touristique. L'Agence de Tourisme de la Corse a donc lancé une enquête afin de recueillir auprès des fédérations socioprofessionnelles et les opérateurs publics du tourisme, la nature de leurs contraintes, leurs besoins mais aussi leurs propositions pour gérer au mieux les conséquences de la crise actuelle.

Le 14 mai 2020, le Premier ministre a présenté le plan de relance du tourisme du Gouvernement. Il s'agit d'un plan sectoriel. Il est précisé dans la mesure 21 du dossier de presse que la Corse fera l'objet d'une feuille de route territoriale spécifique.

Le 22 mai 2020, s'est tenue une première réunion de travail en audioconférence co-présidée par le Préfet de Corse, le Président du Conseil exécutif et la Présidente de l'ATC associant toutes les fédérations socioprofessionnelles (63 participants). Christian Mantei, Président du Conseil d'administration d'Atout France a participé à cette réunion et après avoir brossé la situation du marché touristique européen, et français en particulier, a indiqué les grandes lignes méthodologiques que pourrait prendre la co-écriture avec la Collectivité de Corse de la feuille de route territoriale :

- Créer un choc de confiance articulé autour des quatre piliers du tourisme : transport, hébergement, activités et distribution.
- Expertiser tous les segments de marché par un suivi précis de la conjoncture tel que déjà engagé par l'ATC ;
- Soutenir l'offre qui crée la demande par le biais d'outils d'ingénierie financière adapté tel que la création d'un fonds d'investissement corse ;
- Dans la perspective d'une baisse de la consommation et d'une baisse des prix, packager la création de valeur ajoutée et augmenter la flexibilité commerciale ;
- Préparer l'avenir par un projet de tourisme durable tel qu'initié par la Collectivité de Corse et la feuille de route du Tourisme corse votée en Avril 2018 par l'Assemblée de Corse (Délibération AC/18-099) ;
- Travailler dès à présent dans le cadre de groupes techniques ciblés.

Atout France s'engagera à titre gracieux auprès de la Collectivité de Corse en apportant à l'ATC l'ingénierie nécessaire à la construction de cette feuille de route territoriale et au benchmark européen qu'a demandé le Président de l'Exécutif.

La Banque des Territoires, BPI France et la CADEC apporteront leurs savoir-faire financiers et bancaires pour aider à la co-construction d'outils spécifiques.

Il a été décidé au cours de cette réunion de définir des groupes de travail thématiques sous l'égide de l'ATC dans des délais rapides. Ces groupes pourraient être organisés ainsi :

- L'adaptation sanitaire dans toutes les filières de production du service touristique et l'organisation de la chaîne de confiance accueilli/accueillant
- L'accessibilité à l'île à la saison 2020
- La définition d'outils d'ingénierie financière et bancaire
- L'ingénierie de produits touristiques
- La question de la formation en urgence des saisonniers
- Le suivi des marchés

Le nombre et la nature des groupes de travail techniques pourront évoluer lorsqu'il s'agira de traiter de relance (Juillet 2020) puis de transformation du tourisme insulaire (Octobre 2020).

L'ATC rappelle, en accord avec les acteurs socio-professionnels, la nécessité de bien distinguer les différentes phases temporelles de cette feuille de route :

- **L'urgence et la reprise de l'activité en juin 2020** conditionnée par des questions très pratiques : avances de trésorerie, aides directes, adaptation sanitaire, plans de vols et de rotations maritimes, campagne d'information et de communication adaptées, adéquation de l'offre et de la demande de saisonniers, etc.
- **La sauvegarde et la relance du secteur** qui ont besoin tout aussi bien d'une visibilité plus précise du contexte global tant sanitaire qu'économique à partir du début du mois de juin que d'une évaluation précise des besoins des entreprises du secteur : aides en capitaux propres, choix stratégiques,

promotion internationale, etc. Les actions économiques interviendraient à partir du début du mois de juillet selon les types d'activités.

- **La transition durable du secteur** qui se construira à partir de l'automne et l'hiver prochain après un diagnostic partagé d'après-saison.

Ces 3 dimensions qui guideront l'action publique seront articulées dans le temps et dans l'espace. L'ATC faisant valoir la nécessité d'articulation des dispositifs publics-privés mais aussi de mise en cohérence sur l'ensemble du territoire insulaire en partenariat avec les intercommunalités, les OTI et la FROTSI.

Un premier diagnostic a été réalisé partir de deux types d'analyses complémentaires :

- Une analyse structurelle menée par une assistance à maîtrise d'ouvrage du Cabinet GECODIA portant sur les impacts structurels attendus de la crise du Covid-19 sur l'économie corse et le secteur touristique en particulier (*« Accompagnement et expertise économique dans le cadre de la crise Covid-19 et de son impact sur le système insulaire : diagnostic et préconisations »* Cabinet GECODIA, Avril 2020) ;
- Une analyse conjoncturelle menée par l'Agence de tourisme de la Corse, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse depuis le 9 mars 2020. Les données recueillies depuis le début de la crise sont synthétisées dans un baromètre hebdomadaire permettant de suivre l'évolution de la conjoncture.

A/ Analyse structurelle de l'écosystème touristique

L'écosystème touristique

Les contours de l'écosystème touristique corse sont bien plus larges que la stricte définition du secteur Hébergement-Restauration (CRH ou HCR) généralement utilisée dans les statistiques officielles (INSEE, Eurostat).

Tout en se basant sur la définition proposée par l'INSEE, on peut considérer que les activités touristiques peuvent être classées en trois catégories :

- Les activités 100% touristiques (celles qui dépendent uniquement de la présence de touristes) ;
- Les activités très ou moyennement touristiques (qui ne dépendent pas exclusivement de la présence de touristes) ;
- Les activités faiblement touristiques.

	Activités	Nb. Etab.	Sources
100% Touristiques	1. Hébergement		
	Hôtels	453	
	Campings	210	
	RT/VV	284	
	Gîtes de France	1415	
	Meublés de tourisme	3884	
	Chambres d'hôtes	201	
	<i>Total hébergement</i>	6447	ATC 2020
Très ou moyennement touristiques	2. Activité des agences de voyage, voyageur, service de réservation et activité connexes	218	INSEE 2012
	3. Activité de location et location-bail	83	INSEE 2012
	4. Activité de sport et loisirs	809	Infotour 2020
	5. Autocaristes	87	INSEE 2015
	6. Restauration		
	Restaurants traditionnels	1694	
	Cafétarias	11	
	Restauration de type rapide	1111	
	Traiteurs	125	
	<i>Total restauration</i>	2941	INSEE 2018
TOTAL		10 585	

Peu ou prou c'est près du quart des établissements corses (46 000 unités) qui dépend de la demande touristique. Sans compter les activités d'hébergement privées commerciales ou para-commerciales utilisant les OTA (On line Tourism Agencies de type AirBnB, Abritel, etc.) mais aussi les activités des agences de voyages, voyagistes, services de réservation et activités connexes comme les offices de tourisme. Exceptés les 5 500 hébergements locatifs déclarés (il y a en aurait 42 000 à la « vente » selon la base AirDnA 2019), les autres entreprises, associations voire EPIC sont généralement parties prenantes d'une fédération ou d'un syndicat interprofessionnel.

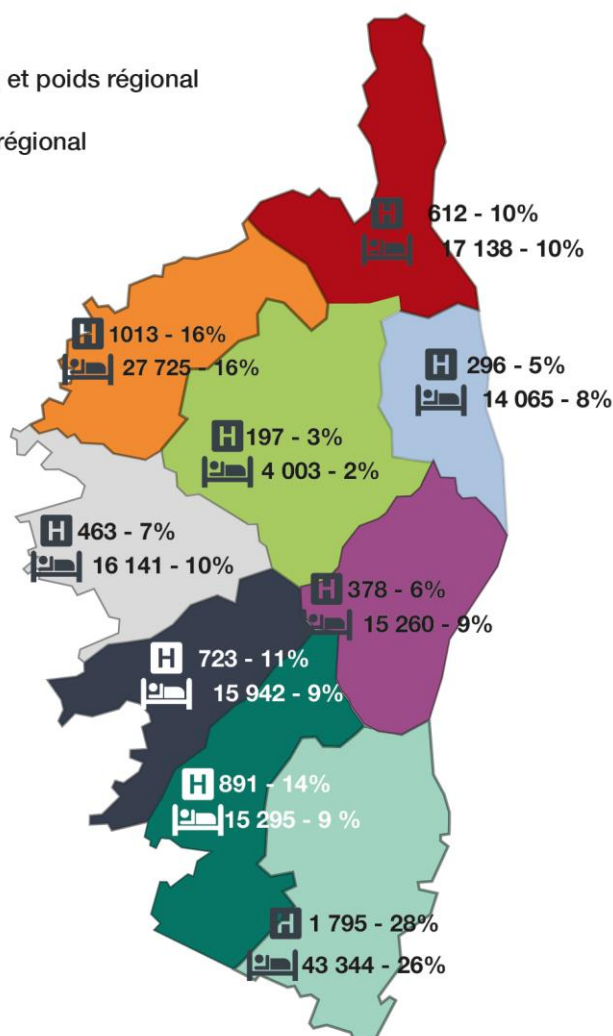
L'ATC depuis le début de la crise s'adresse à ces formes organisées de la profession (cf. infra), y compris à celles s'étant constituées dans le contexte de la crise du Covid-19.

La répartition territoriale de l'offre touristique

En Corse, l'offre en hébergement touristique marchand professionnel (hôtels, campings, résidences de tourisme, villages de vacances et locatif classé et déclaré) est d'environ 170 000 lits, répartis entre 6 400 structures, disséminées comme suit suivant les territoires.

H Nombre d'hébergements et poids régional

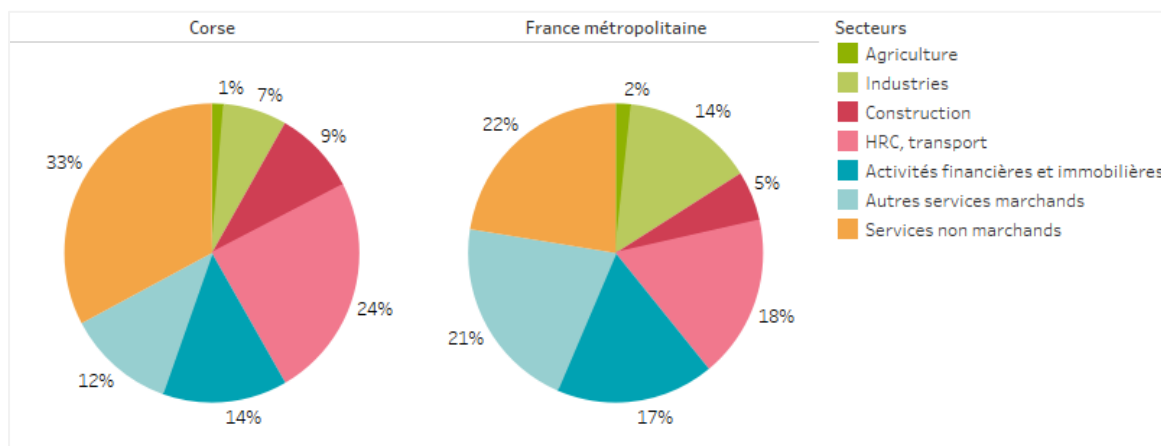
 Capacité en lits et poids régional



L'emploi

Selon la méthodologie usuelle, l'emploi lié au tourisme se compose d'emplois « réguliers » (présents au 31 décembre de l'année considérée) et d'emplois saisonniers (contrats à durée déterminée sur l'été). En 2018, 6 735 emplois salariés réguliers sont dénombrés en fin d'année et près de 15 500 saisonniers au pic de la saison touristique. La Corse est le territoire qui possède la plus forte saisonnalité de l'emploi. L'Insee Corse souligne que le nombre d'emplois touristiques y est multiplié par 3,6 entre le mois le plus faible (janvier) et le plus haut (août) contre 1,8 en moyenne nationale. Au mois d'août, l'hébergement et la restauration concentrent à eux seuls 72 % des emplois touristiques. La saisonnalité est visible dans toutes les statistiques de l'emploi (GECODIA, 2020).

La contribution du tourisme à la création de valeur ajoutée



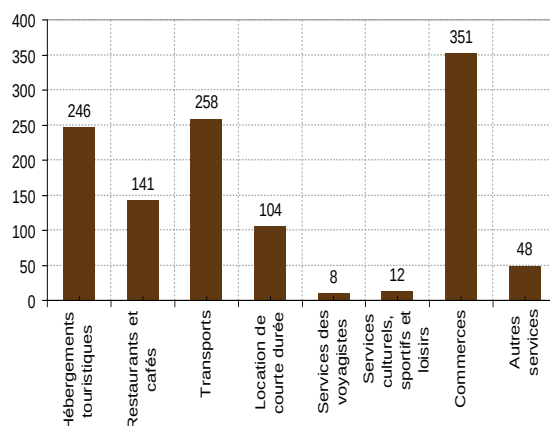
Sources : Insee, Eurostat, Gecodia - Regionalytics®

L'activité touristique constitue un pilier de l'économie de l'île. Les dépenses de consommation des touristes atteignent 3 180 millions d'euros en 2018, soit 33 % du PIB. Ce poids est très supérieur à celui observé sur le plan national (7,4 % en 2018). Les dépenses hors transport et hors hébergement non marchand représentent 1 770 millions d'euros, essentiellement dans les biens courants ou l'alimentation (540 M€), les hébergements (500 M€), la restauration (300 M€) et les locations de voiture (160 M€).

Les retombées du tourisme dépassent donc les seules activités directement touristiques et irriguent de façon importante les commerces et les services dans l'île. A titre d'exemple, les enseignes de grande distribution alimentaire enregistrent une saisonnalité forte à la fois dans les passages en caisse et en termes de chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires réalisé sur les mois de juillet et août est de 50 % pour les zones les plus touristiques de Corse, contre un peu plus d'un tiers pour les zones d'Ajaccio et de Bastia (GECODIA, 2020).

Une part importante de la consommation de biens des touristes est servie par des importations, de même que les consommations intermédiaires (notamment commerce et restauration), ce qui diminue l'impact net sur l'économie de l'île. Ainsi, la valeur ajoutée directe (sans les effets indirects et induits) liée aux activités touristiques (hors loyers fictifs) en Corse est estimée en 2018 à 1 171 M€, soit 12 % du PIB.

Valeur ajoutée touristique directe en Corse par secteur (M€, 2018)



Sources : Insee, Eurostat, Gecodia - Regionalytics®

Les impacts macro-economiques attendus de la crise du Covid-19

Les impacts attendus de la crise Covid-19 consisteront d'abord en une chute de la création de la valeur ajoutée due à la baisse de la dépense touristique, une baisse des exportations (le tourisme est une exportation) mais aussi une chute des importations. L'emploi sera impacté fortement et le nombre de personnes au chômage partiel s'élève déjà à 13 000. Il convient aussi de s'attendre à une diminution des recettes fiscales (notamment taxe des transports pour la Collectivité de Corse et taxe de séjour pour les intercommunalités).

D'ores et déjà compte tenu du fait que d'une part la fréquentation de Mars à Juin représente environ 22% de la fréquentation annuelle de l'île (ATC- Enquête aux frontières, 2017) et que, d'autre part, la dépense touristique globale est de l'ordre de 3180 Mn€. Le manque à gagner sur l'avant saison est donc compris entre 650 et 800 Mns.

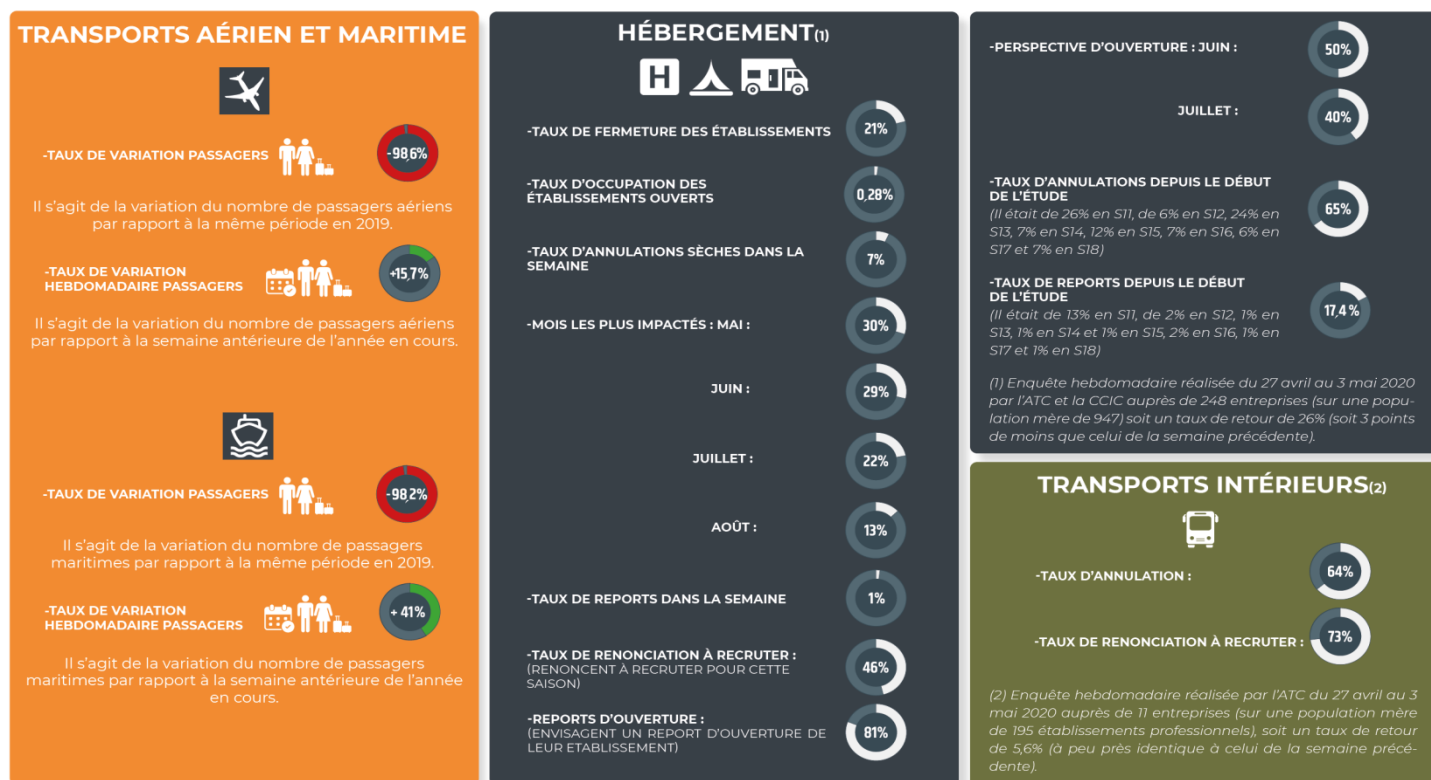
Une estimation précise des impacts de la crise du Covid-19 et l'établissement de plusieurs scénarii est en cours d'évaluation par la cellule de crise de la Collectivité en lien avec le cabinet GECODIA. Ces scénarii seront utiles à la mise en œuvre d'un plan de relance dimensionné aux besoins du secteur et de ses acteurs.

B/ Suivi conjoncturel de l'activité depuis le 9 Mars 2020

Le suivi de l'activité a été réalisé d'une part à partir d'une enquête auprès de plus de 900 établissements d'hébergement insulaires par questionnaires électroniques. Les taux de réponse ont été de l'ordre de 25 à 30% et, d'autre part, à partir des données de flux de passagers aériens et maritimes, fournies de manière hebdomadaire par la CCI de Corse (cf. annexe 3).

Exemple d'un baromètre hebdomadaire :

OBJECTIF : Ce baromètre suit la conjoncture économique du secteur touristique corse, à partir de 15 indicateurs-clés, semaine après semaine, dans le contexte de crise sanitaire COVID-19.



Depuis le début de la crise les liaisons maritimes et aériennes entre la Corse et les continents français et italiens sont limitées au fret et à un nombre réduit de passagers munis d'une attestation valable pour raison de santé, impérieuse ou de travail.

C/ L'hébergement professionnel face à la crise du Covid-19

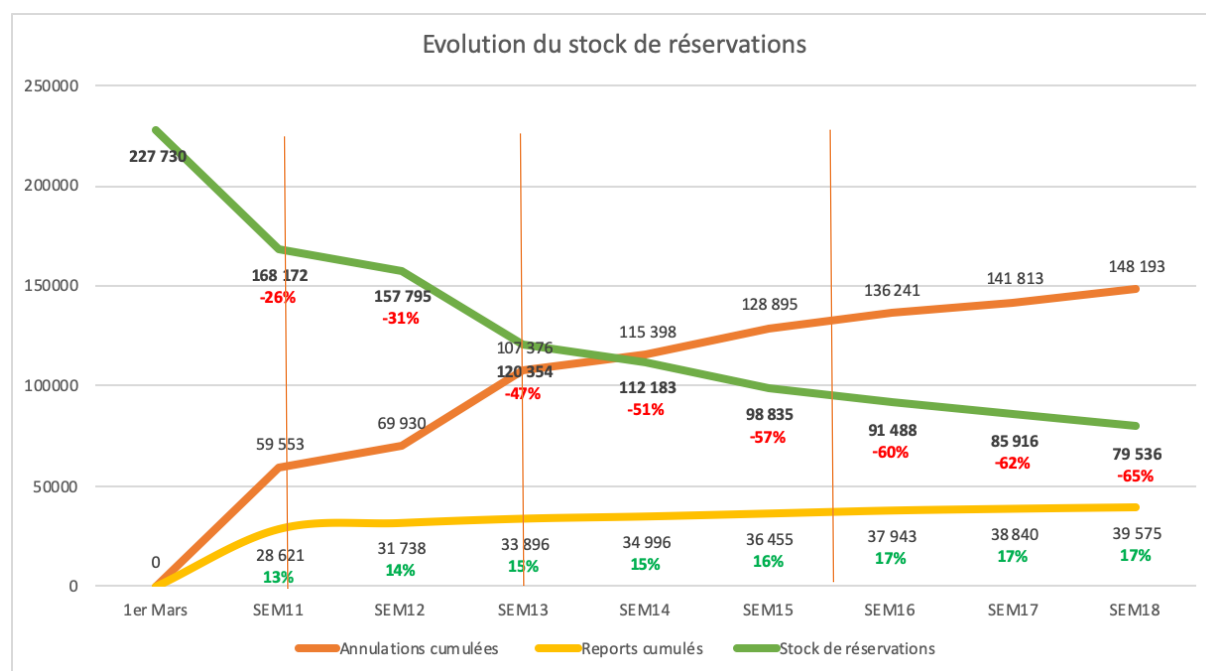
Des établissements ouverts mais des taux d'occupation proches de zéro.

Les mesures de confinement imposées par le gouvernement ne concernent pas l'activité hôtelière. « En effet les chambres d'hôtels sont des lieux privés qui ne seront pas fermés, sauf indication contraire du gouvernement. En revanche le restaurant, le bar, la salle des petits déjeuners devront être fermés. L'accueil à la réception des hôtels sera traité en suivant les mêmes règles et mesures sanitaires. Le room service reste autorisé » selon l'UMIH (Mars, 2020).

Dès le début de l'enquête, 64% des établissements étaient ouverts. Malgré un quasi-arrêt des transports maritimes et aériens et des perspectives très moroses en termes d'activité, les taux de fermeture des établissements ont baissé tout au long de ces 8 semaines (sauf lors de la S15), passant de 36% d'établissements fermés en S11 à 21% en S18. Toutefois, les établissements ouverts ont enregistré des taux d'occupation proche de 0.

Des annulations importantes en avant saison et une haute saison forcément impactée.

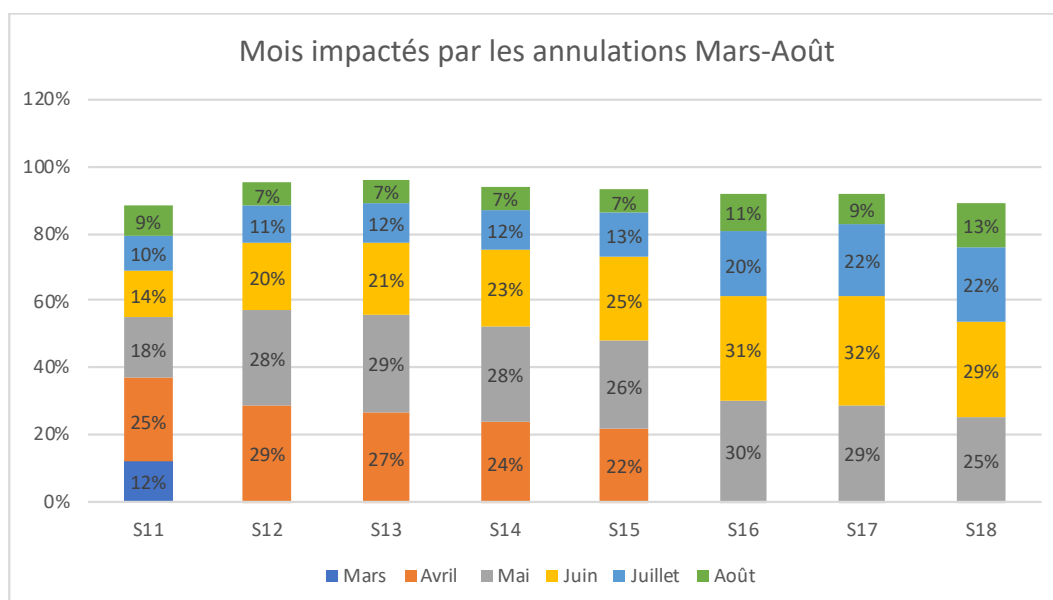
Le stock de réservations a été évalué au 1^{er} mars à 227 730 unités réservables dans les hébergements professionnels sur les entreprises interrogées. Depuis le début de la crise ce stock n'a cessé d'être impacté. Au terme de sept semaines de confinement le taux d'annulations est de **65%** et le taux de reports de **17%** comme le montre le graphique suivant :



Si on superpose sur le graphique de l'évolution du stock de réservations les annonces gouvernementales (représentées par les lignes verticales), on remarque que les plus forts taux d'annulations ont été enregistrés entre la S11 et S13 et entre la S13 et la S15. Les annonces gouvernementales ont eu des effets immédiats puisqu'entre la semaine 11 et la semaine 13 le taux d'annulations était de 31% tandis qu'entre la semaine 13 et la semaine 15 il était de 29%.

Ces annulations portaient de manière logique sur des séjours prévus principalement pour les mois d'avril et mai (entre 48% et 57%). Malgré l'annonce de la sortie progressive du confinement à partir du 11 mai, l'île est toujours limitée dans ses échanges extérieurs avec le continent français, les restrictions concernant les transports maritimes et aériens étant toujours en vigueur. L'annonce d'une sortie de confinement à partir de début mai n'a pas suffi à rassurer les touristes pour leur séjour prévu en cette période. Aucune reprise ne se fera avant le 15 juin. Le mois de juin se trouve lui aussi fortement impacté par ces annulations (24%).

En revanche, la haute saison, qui semblait peu impactée par les annulations au début de l'étude, commence, elle aussi à ressentir les effets de la crise : 15% des annulations concernent le mois de juillet (avec une augmentation lente et préoccupante au fil des semaines) et près de 9% concernent le mois d'août.

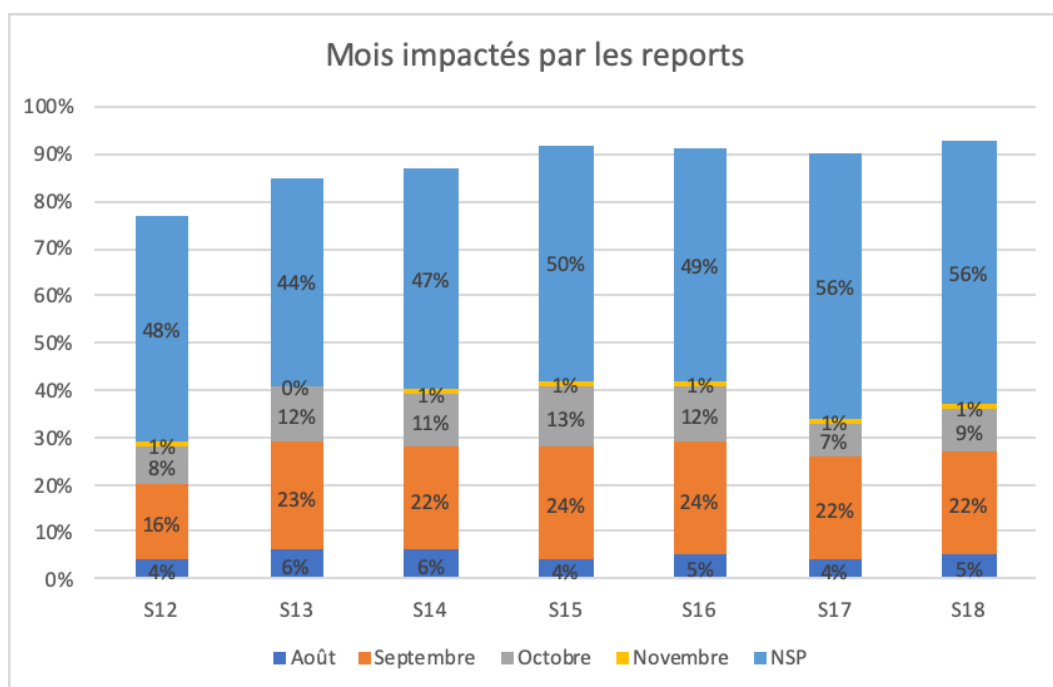


Les hôtels sont les principaux établissements concernés par ces annulations avec des taux oscillant entre 79% et 89% (sauf pour la S15). Bien que représentant plus de la moitié des hébergements professionnels, les campings et villages de vacances enregistrent également des taux d'annulations en progression mais de moindre ampleur (24% en moyenne sur la durée de l'enquête). Cela est probablement lié d'une part à des réservations moins anticipatrices dans ce type d'hébergements mais aussi à un détournement de la clientèle des hébergements « collectifs » vers des hébergements plus privés.

Des taux de reports faibles et quasiment stables

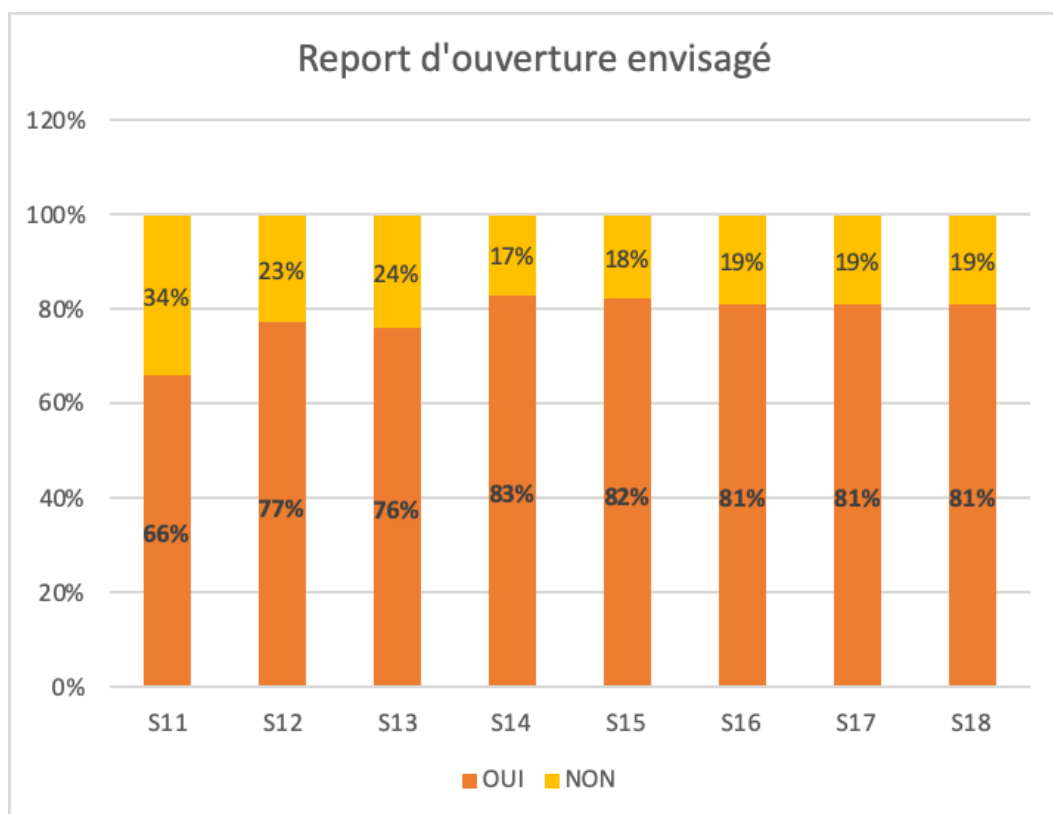
Pour rappel, **les reports concernent 17% du stock de réservations**. Comme pour les réservations les reports concernent essentiellement les hôtels mais de façon moins marquée : près de 32% des reports concernent les campings et résidences de vacances contre 68% pour les hôtels.

La moitié des personnes qui ont reporté leur voyage n'ont pas encore déterminé de manière précise la période de report. Il semblerait que les voyageurs soient plutôt dans une position attentiste. Rappelons que 40% des réservations se font moins de 30 jours du départ. Rappelons aussi que les seniors (au niveau européen) sont dans une logique indécise et qu'Atout France confirme que ceux qui sont prêts à voyager au niveau des enquêtes sont les jeunes et les profils 40 ans et plus. Toutefois, on peut aussi noter qu'un tiers de ces reports portent sur l'arrière-saison.



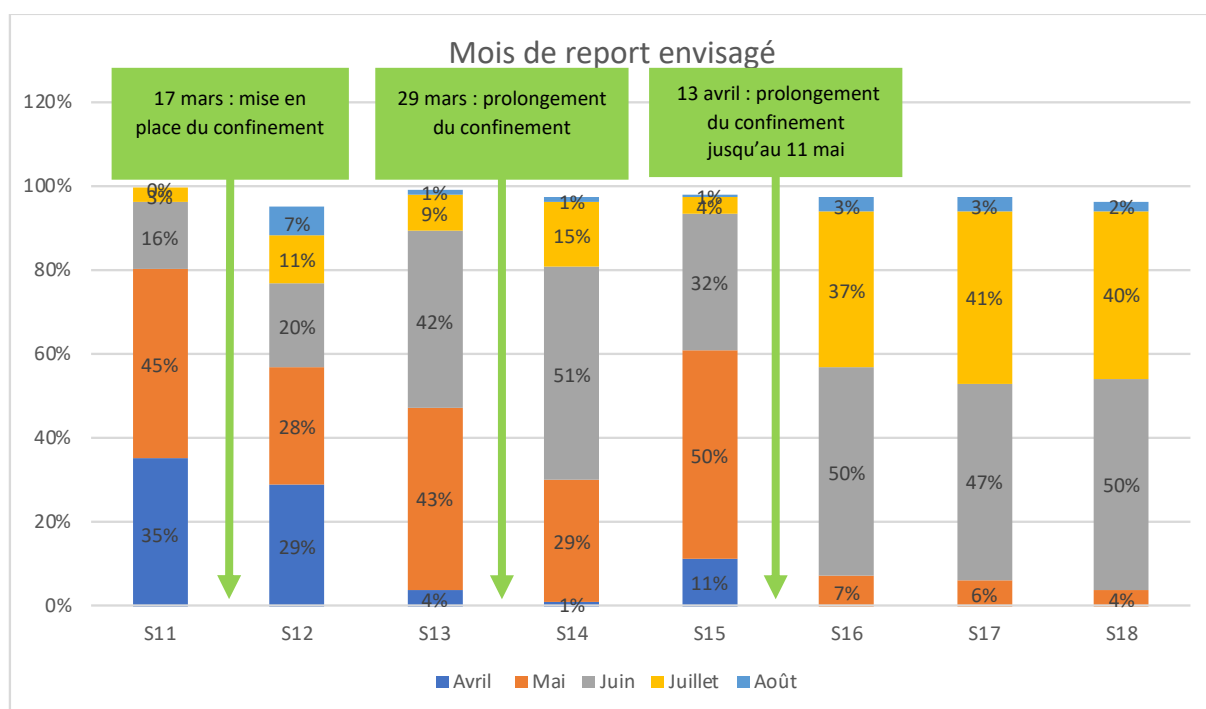
Une ouverture dès que possible...

Bien qu'un peu moins faibles en début d'étude, les intentions de reports d'ouverture se sont stabilisées et confirmées avec l'évolution des annonces gouvernementales. En moyenne, 78% des établissements envisagent un report d'ouverture. Mais une ouverture quand même. Cela a été confirmé dans l'ensemble des réunions réalisées avec les socioprofessionnels. En témoignent aussi, les chiffres du tableau ci-dessous.

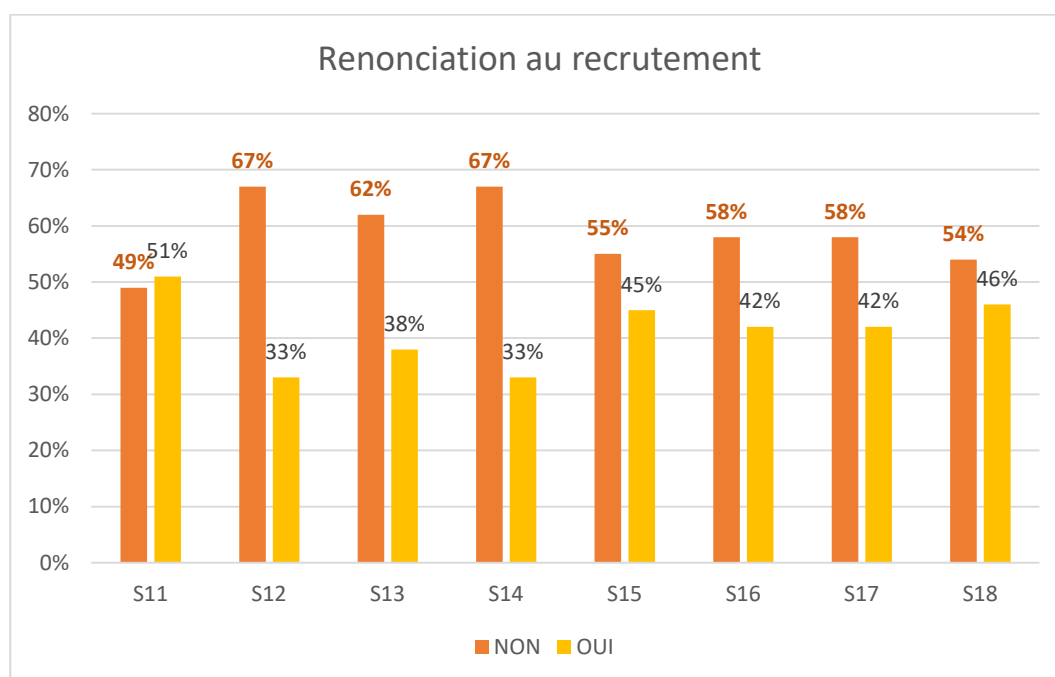


Jusqu'à l'annonce du 13 avril concernant une sortie de confinement à partir du 11 mai, près de 40% des établissements envisageaient une ouverture pour le mois mai et

32 % pour le mois de juin. Après cette annonce, le report d'ouverture a glissé sur le mois de juin (pour près de 50% des établissements) et sur le mois de juillet (39%).



Des taux de renonciation à recruter élevés



La perspective d'une saison raccourcie a entamé la confiance des socio-professionnels comme en témoigne le graphique ci-dessus. Les taux de renonciation à recruter restent importants au sein de la population enquêtée.

Cela exige une attention particulière concernant l'emploi et le marché du travail saisonnier de manière plus générale.

Constatant cet effondrement brutal de l'activité et au regard de prévisions pessimistes, l'ATC a mis en œuvre une deuxième enquête. De nature plus qualitative, elle vise à recueillir le ressenti des acteurs du tourisme, publics et privés afin d'accompagner dans les semaines qui viennent la co-construction du plan de sauvegarde et de relance du tourisme Corse.

D/ L'indispensable équilibre entre réussite de la saison touristique et sécurisation sanitaire des flux de population estivale

Les résultats encourageants obtenus depuis plusieurs semaines en matière de lutte contre le Covid-19 sont à confirmer et à conforter.

Vaincre, ou en toute hypothèse limiter au maximum l'épidémie est aujourd'hui un objectif réaliste et une option crédible, même si la vigilance reste plus que jamais de mise.

Cet objectif majeur de santé publique est une priorité.

Il doit être mené de pair avec celui de la relance économique et sociale, qui est tout aussi essentiel.

Le rapport du 7 mai dernier a acté, dans cette perspective, deux objectifs majeurs :

- La diminution la plus forte possible de nouveaux cas au sein de la population insulaire pendant la période du 11 mai au 23 juin : cet objectif est pour l'instant largement atteint : L'engagement héroïque des personnels soignants, les efforts conjugués de tous, la solidarité de la société insulaire, la discipline collective en matière de respect du confinement ont permis de surmonter le pic d'épidémie et de diminuer de façon très sensible le nombre de décès, d'hospitalisations, et de cas déclarés. La massification des tests, annoncée par le Gouvernement comme effective à partir du 11 mai n'a pour autant pas encore commencé ;
- Un dispositif de gestion des flux de passagers entrants permettant de limiter au maximum tout risque de rebond épidémique (proposition d'un dispositif dit « Green Pass ») ;

A l'occasion du débat qui s'est tenu devant l'Assemblée, et dans le cadre de nombreux échanges ou réunions postérieurs à celui-ci, notamment avec les acteurs du secteur économique et touristique, le Conseil exécutif de Corse a eu l'occasion de préciser dans quelle perspective s'inscrivait cette proposition :

1. Il est impératif de sauver ce qui peut l'être de la saison touristique, d'ores et déjà altérée par des dégâts irréversibles : avant-saison réduite à néant (perte estimée à 1 milliard d'€ de recettes) ; projection d'une baisse de l'activité touristique pour l'été à venir, en France et en Europe, de 50 à 70%.
2. En Corse, c'est le sort de centaines d'entreprises et de milliers d'emplois qui est en jeu. Par effet domino, c'est tout le tissu économique et social de l'île qui est menacé, dès cet été et a fortiori à compter de la rentrée de septembre, en cas d'échec de la saison touristique.

3. Se donner les moyens de sauver la saison touristique est donc un impératif.
4. La réussite de cette démarche est conditionnée par les éléments suivants :
 - Sécurisation sanitaire des flux de population liés à la période estivale ;
 - Renforcement et compétitivité de l'offre de transport, notamment en ce qui concerne les compagnies délégataires de service public ;
 - Attractivité et compétitivité de l'offre touristique ;
 - Lutte contre le para-commercialisme et la concurrence déloyale faite aux professionnels du secteur ;
 - Adoption de mesures d'urgence pour compenser les préjudices déjà subis.

Le Gouvernement doit annoncer le jeudi 28 mai ce que seront les nouvelles mesures prises au titre du déconfinement, notamment en matière de transport, d'ouverture des bars et restaurants, d'organisation des protocoles sanitaires dans le domaine de l'accueil des touristes, pour les territoires continentaux et insulaires.

Les différentes décisions annoncées en cette occasion doivent donner à l'ensemble des acteurs de notre île la lisibilité indispensable à la mise en œuvre d'une stratégie sanitaire, commerciale et touristique pour les trois mois à venir.

Il est souhaitable, eu égard aux contraintes de calendrier, que le Gouvernement réponde aussi en cette occasion à la proposition du principe d'un « Green Pass » contenue dans la délibération de l'Assemblée de Corse votée le 7 mai dernier sur proposition du Conseil exécutif de Corse.

Au-delà des termes, c'est le principe d'une sécurisation sanitaire des flux de voyageurs en période estivale, à travers une massification des tests, qui est ainsi proposé.

Ce dispositif, s'il est adopté, a bien sûr vocation à être réévalué et adapté en fonction de l'évolution de l'épidémie durant les semaines et mois à venir.

Des dispositifs identiques sont aujourd'hui mis en œuvre ou envisagés par de nombreux territoires insulaires à forte vocation touristique, et sont notamment soutenus par l'Organisation Mondiale du Tourisme au titre de l'émergence d'un nouveau modèle de tourisme durable dans un monde frappé par la pandémie.

Soit le Gouvernement considère que cette proposition mérite d'être travaillée et approfondie, avec l'ensemble des acteurs, y compris pour la faire évoluer, et ainsi définir, entre toutes les parties prenantes, une mise en œuvre opérationnelle rapide et satisfaisante au plan de la sécurité sanitaire comme sur celui de l'attractivité touristique.

Soit il décide de l'écarter, et il lui appartient alors de préciser par quels moyens la sécurisation sanitaire de la Corse en période estivale sera assurée, en garantissant que les dispositifs envisagés sont de nature à éviter toute saturation des structures hospitalières de l'île et tout rebond épidémique.

Dans les deux cas, il conviendra que soient actés dès la première semaine du mois de juin, après concertation de toutes les parties concernées :

- Les dispositifs, modalités et protocoles de sécurisation sanitaire par activité et corps de métier des flux de population estivale ;
- Les plans de réouverture et de déploiement, dans le respect de cette sécurisation sanitaire, du réseau des lignes maritimes et aériennes, y compris dans le cadre du service public ;
- Le cadre de soutien aux pratiques vertueuses des professionnels du tourisme insulaire et de lutte contre le para-commercialisme et le tourisme informel ;
- Le calendrier resserré de discussions des mesures d'urgence, ainsi que de court et moyen terme concernant le volet territorial du plan de soutien, de relance et de transformation du tourisme insulaire dont le principe a été acté par le Gouvernement ;

Le Conseil exécutif de Corse a d'ores et déjà travaillé à des propositions fortes dans ces différents domaines, dans le cadre de sa stratégie d'ensemble de sécurité sanitaire, de construction d'un tourisme durable et de sauvegarde et de relance de l'économie insulaire.

Elles seront présentées et débattues avec les parties concernées dès après que le Gouvernement se sera exprimé sur les mesures à intervenir en matière de déconfinement pour la période allant du 2 juin au 23 juin.

V. Le volet interne à la Collectivité de Corse de sortie du confinement : le Plan de Reprise de l'Activité (PRA)

A/ La fin du PCA renforcé et la reprise du travail en présentiel

A partir des priorités majeures fixées par le Président du Conseil exécutif de Corse (sécurité et protection sanitaire des personnels, sécurité et protection des usagers, continuité du service public dans le cadre des missions essentielles de la Collectivité de Corse), le Plan de Continuité de l'Activité (PCA) renforcé des services de la Collectivité, mis en œuvre à partir du 17 mars 2020, a décliné les équipes d'agents devant rester en activité et les services supports nécessaires. Il a également précisé les mesures de prévention prises au profit des agents, ainsi que les positions statutaires des personnels selon leur situation au regard du PCA.

De nature forcément évolutive, le PCA a, durant toute la période de confinement, connu des modifications constantes, en amplifiant progressivement les champs d'intervention de la Collectivité.

Le PCA renforcé a pris fin le 17 mai dernier et la reprise du travail en présentiel s'est effectuée le 18 mai 2020 conformément aux conditions fixées par le Président du Conseil exécutif lors de son allocution du 6 mai adressée aux agents sur les sites Intranet et Internet de la Collectivité de Corse.

B/ Le dialogue social et l'écoute des agents

Le plan de prévention et les modalités de reprise du travail ont été adoptées par le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) lors de sa réunion du 14 mai dernier. De fait, le dialogue social ne s'est pas interrompu durant la période de crise, puisque les organisations syndicales ont été régulièrement tenues informées de l'évolution de la situation, au cours de réunions tenues via le logiciel TEAMS.

Durant la période de confinement, une cellule d'écoute Covid-19 a été activée au sein de la direction de la qualité de vie au travail pour tous les agents nécessitant un soutien. Elle a été maintenue durant la période de reprise d'activité, afin de permettre à des professionnels de l'écoute en situation de crise, des assistantes sociales et des psychologues de répondre aux questions.

La cellule de crise, mise en place le 25 février dernier sous le pilotage du directeur général des services et regroupant les représentants du Cabinet du Président du Conseil Exécutif et des directions générales adjointes concernées, est maintenue et poursuit ses réunions régulièrement pour suivre l'évolution de la situation de l'épidémie durant le sortie progressive du confinement.

C/ Un principe de sécurité absolue des agents

Ce principe, posé par le Président du Conseil exécutif, a été décliné en veillant à prendre en compte les spécificités de chacun, au vu de sa situation personnelle et de son activité professionnelle.

Ainsi, certaines situations particulières ont nécessité une prise en compte différenciée, notamment pour les agents déclarés vulnérables par la médecine préventive, ceux pour lesquels des contraintes d'organisation, bâtimentaires ou

matérielles ne permettaient pas de garantir la distanciation sociale, ceux qui rencontrent des difficultés de garde d'enfant.

En préalable, ont été identifiés les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires par famille de métiers. Le choix de la Collectivité a été de fournir à chaque agent un kit de protection individuel, se composant notamment de masques chirurgicaux, de solution hydroalcoolique, de nettoyant de surface et d'une documentation médicale et de prévention. Dès le premier jour de reprise de l'activité, ces kits étaient disponibles sur chacun des sites de la Collectivité de Corse où des référents identifiés avaient été chargés d'en assurer la distribution.

En outre, des protocoles d'entretien et de désinfection des locaux ont été mis en œuvre, avec une vigilance accrue sur les espaces communs.

Une analyse de l'ensemble des postes de travail a été effectuée afin de définir si leur configuration permettait le respect du principe de distanciation sociale, et en cas d'impossibilité, des solutions alternatives organisationnelles ont été recherchées (aménagement des horaires de travail, occupation alternée, changement de poste de travail, travail à distance). Les lieux d'accueil ont été dotés de parois de protection visant à protéger tant les agents que les usagers.

Le plan d'actions et de prévention, accompagné d'une grille d'évaluation des risques Covid-19 du document unique, a été établi et validé par le CHSCT. Des fiches de prévention sur divers points de vigilance (organisation des accueils, organisation de réunions, utilisation des ascenseurs, désinfection des locaux, utilisation et partage des véhicules...) ont également été diffusées.

L'ensemble des encadrants a été sensibilisé à son rôle de garant du respect des préconisations et aux attitudes managériales à adopter en sortie de confinement.

D/ Les congés

A destination de ses personnels, la Collectivité a fait le choix de ne pas mettre en œuvre les mesures de l'ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 prévoyant la possibilité d'imposer la prise de 10 jours de congés aux agents en autorisation spéciale d'absence et jusqu'à 5 jours aux agents en travail effectif pendant la période de confinement.

À l'inverse, le choix a été fait de prendre un certain nombre de mesures sociales (annulation des congés posés durant la période de crise ; report des reliquats de congés annuels au titre de 2019 jusqu'au 31/12/2020 ; maintien des règles d'alimentation et de monétisation du compte épargne temps ; droit à congés spéciaux pour les agents inscrits au PCA renforcé).

Afin de fluidifier l'action de la Collectivité durant les prochains mois, des mesures spécifiques relatives au calendrier de congés sur l'année 2020 et un dispositif de don de jours de congés à la Collectivité ont été instaurés.

E/ Le maintien du travail à distance

Compte tenu des contraintes liées au confinement, le travail à distance a été amplement utilisé, conduisant à la recherche et la mise en place de solutions rapides et d'équipements idoines. Ce mode de travail nécessitera à présent une réflexion

approfondie en termes d'organisation, de ressources humaines, de ressources systèmes et réseaux, d'assistance aux utilisateurs, de renforcement des mesures de vigilance Cyber sécurité. C'est là une priorité qui sera prise en compte, notamment dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur des systèmes d'information en cours d'élaboration.

Dans l'attente, un dispositif de travail à distance a pu être maintenu sous certaines conditions en priorisant les agents identifiés à risques par la médecine préventive, ceux dont la configuration des bureaux ne permettrait pas de garantir la distanciation sociale et ceux qui sont tenus de garder leurs enfants.

TABLE DES MATIERES

I.	Les mesures sanitaires et sociales	2
	Objectif 1 : le combat pour sauver des vies et protéger la santé publique	2
	Objectif 2 Renforcer les solidarités humaines et territoriales.....	4
	<i>A/ La continuité de l'offre sociale territorialisée à destination de l'ensemble des publics fragiles.</i>	4
	<i>B/ L'offre de service spécifique à destination des publics les plus vulnérables</i>	6
	<i>C/ Le dispositif Aiutu in Casa</i>	6
	<i>D/ Le soutien en faveur du secteur associatif.....</i>	7
II.	La question de la réouverture des établissements scolaires, de l'offre éducative et de l'accueil des élèves	9
	<i>A/ Les problématiques d'accompagnement des établissements publics locaux d'enseignement</i>	10
	<i>B/ L'enjeu du numérique éducatif : continuité pédagogique et préparation de l'avenir des nouveaux « objets éducatifs »</i>	14
	<i>C/ Actions culturelles et pédagogiques sur les publics en âge d'être scolarisés.....</i>	18
III.	Les mesures économiques d'ordre général	26
	<i>A/ Le fonds national de solidarité (FSN) : 28 M€ de crédits mobilisés en faveur des acteurs insulaires.</i>	26
	<i>B/ L'impact de l'ingénierie financière (PGE et Fonds Sustegnu) : 4000 entreprises insulaires soutenues pour un impact de plus de 600M€.....</i>	29
	<i>C/ Le soutien d'urgence au secteur touristique</i>	30
	<i>D/ L'implication de la CdC dans le changement des modes de travail</i>	32
	<i>E/ Le soutien au secteur de l'agriculture.....</i>	32
	<i>F/ Le secteur des transports.....</i>	36
IV.	Focus sur le secteur du tourisme et le nécessaire sauvetage de la saison touristique...	37
	<i>A/ Analyse structurelle de l'écosystème touristique.....</i>	39
	<i>B/ Suivi conjoncturel de l'activité depuis le 9 Mars 2020</i>	43
	<i>C/ L'hébergement professionnel face à la crise du Covid-19.....</i>	44
	<i>D/ L'indispensable équilibre entre réussite de la saison touristique et sécurisation sanitaire des flux de population estivale</i>	49
V.	Le volet interne à la Collectivité de Corse de sortie du confinement : le Plan de Reprise de l'Activité (PRA)	52
	<i>A/ La fin du PCA renforcé et la reprise du travail en présentiel</i>	52
	<i>B/ Le dialogue social et l'écoute des agents</i>	52
	<i>C/ Un principe de sécurité absolue des agents</i>	52
	<i>D/ Les congés.....</i>	53
	<i>E/ Le maintien du travail à distance</i>	53